

POLICE MAGAZINE



LA BÉNÉDICTION DES FORÇATS

L'aumônier de Saint-Martin-de-Ré bénit les forçats. Voir, pages 8, 9, 10, le reportage de notre envoyé spécial, JEAN NORMAND, sur le départ du dernier convoi de forçats. (B. M.)

DIRECTION
ADMINISTRATION
RÉDACTION

30, Rue Saint-Lazare, 30
PARIS - IX^e

Téléphone : TRINITÉ 72-96

Compte chèques postaux : 1475-65

POLICE MAGAZINE

TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS

Remboursés, en grande partie, par de superbes primes.

FRANCE...	Un an (avec primes)...	50 fr.
	Un an (sans primes)...	37 fr.
	Six mois...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an...	65 fr.
	Six mois...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

Autrefois, les criminels, au lieu d'être transportés au bagne, étaient emprisonnés sur de vieux navires dématés qu'on appelait des pontons.

Ces bagnes flottants étaient utilisés par presque toutes les nations maritimes. Les Anglais les employèrent même pour les prisonniers de guerre.

Sur ces navires, la vie des captifs était terrible.

Les prisonniers occupaient la batterie basse et le faux-pont dont on avait retranché, à chaque extrémité, environ un quart d'étendue. La hauteur du faux-pont n'était quelquefois pas suffisante pour qu'un homme de taille ordinaire pût s'y tenir entièrement debout. Le gaillard d'avant et le carré de la drome, qu'on appelait le parc, étaient les seuls endroits où les prisonniers pussent se promener au grand air. Les cheminées des cuisines, qui passaient au gaillard d'avant, dégageaient une fumée si épaisse qu'elle rendait bien souvent la promenade impossible.

Les deux extrémités du navire étaient occupées par les gardiens ; le derrière par le lieutenant commandant de vaisseau. Les prisonniers étaient parqués dans des enclos séparés par des cloisons de planches hérissées de grosses têtes de clous et percées de meurtrières par lesquelles on pouvait faire feu sur les captifs, lorsqu'on avait à réprimer une émeute ou une révolte.

L'espace de la prison proprement dit était d'environ 425 mètres de long sur 130 de largeur. On y entassait onze cents hommes.

Les prisonniers recevaient le jour par les sabords dans les batteries, et dans le faux-pont par des hublots pratiqués spécialement à cet effet. Ces ouvertures étaient garnies de grilles en fonte, épaisses de deux pouces carrés et à l'épreuve de la lime. Tous les soirs, on fermait les hublots avec des mardiers.

Autour du bâtiment, à 75 centimètres environ au-dessus de la mer, se trouvait une galerie dont le plancher était à claire-voie, afin qu'il fût impossible de passer au-dessous sans être aperçu par les sentinelles, au nombre de quatre pendant le jour, et de sept pendant la nuit.

Les pontons étaient placés à des distances qui ne permettaient pas aux prisonniers de communiquer ensemble par voix ou par gestes. Ils étaient amarrés par des chaînes aux deux extrémités.

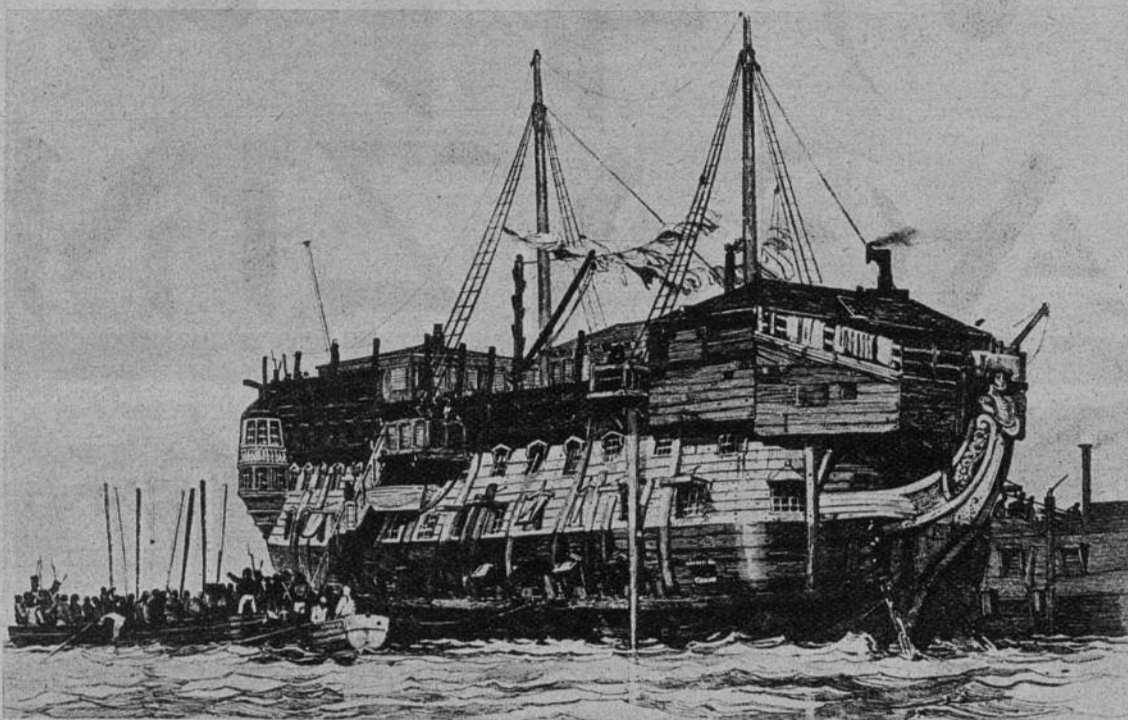
Pendant la nuit, des rondes étaient effectuées ; à six heures du soir en été, à 2 heures en hiver, on venait avec des barres de fer frapper toutes les grilles et sonder tous les murs du bâtiment pour s'assurer s'ils n'avaient point été endommagés par quelque tentative d'évasion. Une heure après, on faisait monter tous les prisonniers sur le pont et on les comptait, au fur et à mesure qu'ils redescendaient dans leurs batteries.

A son arrivée sur le ponton, chaque prisonnier recevait un hamac, une couverture de laine et un mince matelas de bourre.

Dans chaque batterie, il y avait près de quatre cents prisonniers qui s'installaient tant bien que mal, suspendant leurs hamacs les uns au-dessus des autres. Cet entassement d'hommes dans des locaux étroits et humides rendait l'atmosphère irrespirable.

Chaque captif était muni d'un équipement : un gilet, une petite veste et un pantalon, deux chemises de coton bleu, une paire de bas de laine et une paire de souliers de lisière avec des semelles de bois. Les vêtements étaient tous de couleur jaune et marqués au chiffre du ponton pour rendre plus difficile toute évasion.

La nourriture était loin d'être suffisante. Les sept jours de la semaine étaient divisés en cinq jours gras et deux



Vue extérieure d'un ponton anglais où les prisonniers de guerre étaient enfermés. (D'après une gravure ancienne.)

LES PONTONS



Les pontons étaient placés à des distances qui ne permettaient pas aux prisonniers de communiquer ensemble. (D'après une gravure ancienne.)

jours maigres (le mercredi et le vendredi). La ration de chaque prisonnier se composait d'une livre et demie de pain bis et d'une demi-livre de viande ; on donnait de la soupe au repas de midi et trois onces de gruau par homme, ou une demi-livre de légumes verts et une once d'orge, une once d'oignons et sel pour quatre hommes, ou une once de poireaux pour trois hommes.

Les deux jours maigres, à la place de la soupe et de la viande, la ration se composait : le mercredi, d'une livre de hareng saur et d'une livre de pommes de terre ; le vendredi, d'une livre de morue sèche et d'une livre de pommes de terre. Il est utile de dire que ces quantités étaient les rations officielles et que les hommes ne les recevaient pas toujours.

De plus, les prisonniers s'imposaient volontairement des retenues pour que la nourriture fût partagée également entre eux tous, malgré la suppression d'une partie des aliments

La misère était si grande à bord des pontons, qu'un prisonnier s'estimait fort heureux s'il pouvait gagner quelques sous par jour en travaillant. Il en était qui sculptaient l'os admirablement. Ils fabriquaient des petits bateaux, des jeux d'échecs, des dés, des cuillers, des fourchettes, des bijoux de toutes sortes. Quelques-uns tissaient des cheveux pour en faire des bracelets, des colliers, des bagues, des chaînes de montre. D'autres dessinaient, dessaient de la paille.

La discipline était rude, la répression sévère, l'existence horrible. Les hommes entassés les uns sur les autres dans des cages étroites, ténébreuses, humides, fétides, mal et insuffisamment nourris, voyaient bientôt leur santé périr. Quant à la moralité, on devine ce qu'elle pouvait être au milieu d'une telle promiscuité.

Les pontons étaient un enfer pour les prisonniers. Auprès d'eux, la Guyane est un paradis.

JEAN CARON.

POLICE-MAGAZINE publiera prochainement :

LA TRAITE DES BLANCHES DANS LES GARES

LES MYSTÈRES DU BAGNE

XXI

Pioche et fusil.

La grande richesse de la Guyane, c'est la forêt. Les bois précieux y abondent et la récolte du balata, qui se fait en pratiquant sur l'arbre des saignées d'où s'échappe, comme nous l'avons déjà dit, un suc qui, séché sur le sable, n'est autre que du caoutchouc, attire une nombreuse population dans le Haut-Maroni, où se trouvent également les placers d'or.

Or et balata, c'est autour de ces deux produits que gravite tout le commerce de la Guyane, toute la main-d'œuvre s'est tournée de ce côté-là, désertant les exploitations de cultures si prospères autrefois. C'est ce qui explique que ce pays qui devrait fournir en abondance le café, le manioc, le cacao ne puisse même pas se suffire à lui-même. Les gens du pays vous montrent d'immenses savanes ; là, disent-ils, il y avait autrefois d'énormes troupeaux de bœufs et de moutons qui prospéraient à merveille. Aujourd'hui, ces vastes espaces sont déserts, la soif de l'or a attiré toute la main-d'œuvre vers les placers. Il est assez rare que le libéré parte dans les bois, ce qu'on appelle là-bas « monter en bois ». Pourtant, il en est quelques-uns qui sont partis risquer la fortune et qui ont assez bien réussi, soit qu'ils aient entrepris le trafic des denrées de première consommation, soit qu'ils aient pris la pioche en main.

Fait curieux et symptomatique, tous ceux qui, là-bas, au fond du bois même, se sont mis résolument au travail, reprenant contact avec la population libre, n'ont qu'à se louer de leurs efforts.

Les autres, ceux qui reprennent les vieilles habitudes, d'autant plus facilement qu'au milieu des bois il n'y a d'autre police que celle que l'on fait soi-même, ceux-là, ou bien sont tombés un jour sous le revolver ou le fusil d'un homme peu décidé à se laisser faire, ou bien sont revenus au bagne reprendre la chaîne.

Dès que l'on a dépassé Saint-Laurent, on peut dire qu'il ne faut plus compter que sur soi-même. Un bon fusil accompagné d'un colt de bon calibre sont assurément la meilleure des précautions.

Il n'y a pas que des libérés et des évadés dans les bois. La Guyane, comme tout pays français, accueille malheureusement les étrangers avec un peu trop de facilité. Sur le sol de cette colonie, on rencontre à chaque pas des Hollandais ou des Anglais qui, dans leur pays, étaient des gens de sac et de corde ; ils montent dans les bois et ne manquent pas de se lier avec les anciens pensionnaires du bagne. Et coquins entre eux de s'entendre à merveille.

Eux aussi vont à la recherche de l'or. Pour recueillir le précieux métal, on peut affirmer qu'il y a deux méthodes.

La première rude, fatigante, c'est celle qui consiste à prendre la pioche et à chercher le filon.

L'autre, plus simple et de beaucoup moins pénible, consiste à rechercher l'homme qui a trouvé le filon et à lui faire son affaire le plus discrètement possible !

Le fameux Marck Edouard qui purge en ce moment une peine de cinq ans de réclusion cellulaire était, lui aussi, de cette espèce-là.

Venu en Guyane pour faire de l'or, il ne réussit qu'à se faire condamner au bagne. Au bout de peu de temps, il s'évada et partit dans les bois.

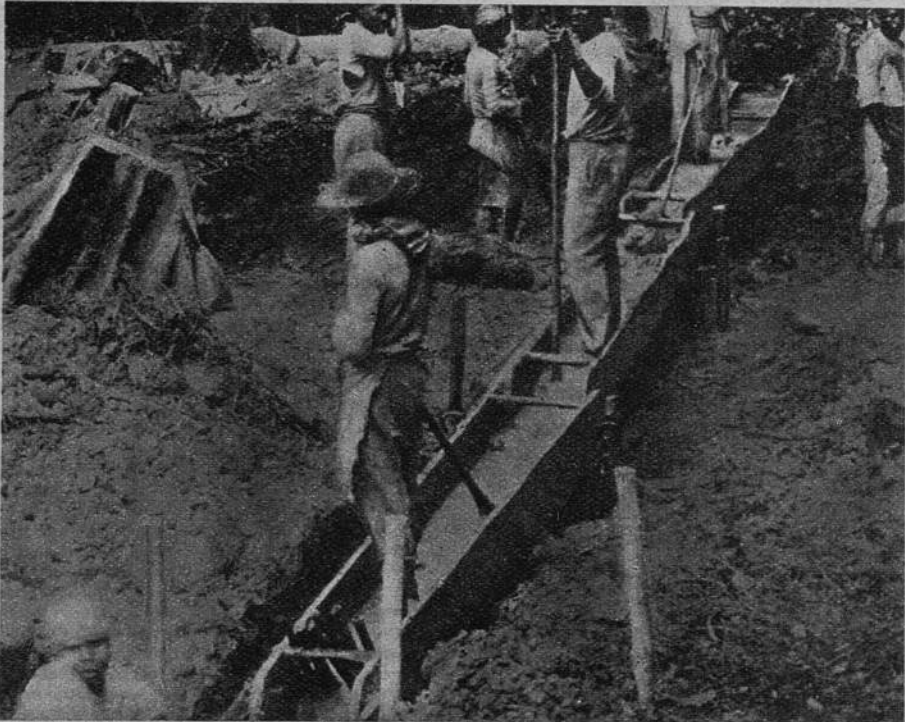
Il commit là plusieurs crimes, dont on ne put malheureusement avoir la preuve certaine qu'il en était l'auteur. Mais son chef-d'œuvre, il l'exécuta de la façon suivante :



Forçats libérés extrayant de l'or d'un filon aurifère. (S. G. P.)

Un Guyanais, employé d'une grande maison de Saint-Laurent, portait toujours sur lui des pépites qu'il avait péniblement récoltées.

Dans les bois, le silence est de rigueur, il faut toujours éviter de se plaindre de la dureté des temps si l'on veut profiter du fruit de son labeur.



Le lavage des sables aurifères pour obtenir le précieux métal. (S. G. P.)

Il en avait pour une valeur de dix mille francs, dissimulés dans son « calembé » (1). Marck Edouard lui subtilisa sa petite fortune pendant qu'il était endormi.

(1) Calembé, petit caleçon de toile.

Dans la forêt, un coup de fusil est vite tiré et le cadavre de la victime facilement et rapidement dissimulé et bien souvent dévoré par les fauves.

Là plus que partout ailleurs, prudence est mère de sûreté.

Ceux qui ont réussi.

A côté de ceux-là qui sont et resteront des pègres, il en est d'autres qui, eux, se sont refait une vie honorable par le travail et arrivent à la réhabilitation.

Ceux-là méritent une certaine estime, car la pente à remonter était dure.

Tout le monde à Saint-Laurent connaît le père S..., entrepreneur de charpente. Il fait sa pelote celui-là, mais il pourra dire qu'il l'a gagnée avec sa sueur.

Et G..., qui fut entrepreneur lui aussi, et est entré en France réhabilité.

T..., ancien coiffeur à Saint-Laurent, était devenu propriétaire, s'est fait réhabiliter et est revenu en France.

Et combien d'autres qui ont réussi, se sont reclassés dans la société.

Parmi la catégorie pénale, il est des hommes qui ont repris de la tenue, qui vivent d'un travail régulier et espèrent se refaire une autre vie. Ceux-là, oui, mériteraient que l'on prenne leur sort en considération.

Manda, le fameux ancien amant de la non moins célèbre Casque d'Or, est libéré lui aussi, maintenant. Pendant la durée de sa peine, il s'est admirablement bien conduit. Infirmier, il avait pris son métier à cœur et était devenu pour les médecins un auxiliaire précieux. Ils l'ont, du reste, reconnu dans d'élogieux certificats.

Il demande qu'on lui fasse remise de la résidence. Très certainement, il le mérite.

Malheureusement, à côté de tels gens qui veulent rester des hommes, il y a les autres, et ces autres-là, il n'y a rien à en espérer. C'est cette considération qui avait inspiré certainement au législateur la pensée du doublage.

Les forts à bras n'ont pas toujours le dessus.

Nous avons distingué dans les libérés ceux qui se contentent de vivre en regardant briller le soleil et ceux qui se sont donné un peu de mal et ont vu leurs efforts récompensés.

Forcément, parmi tous ces pègres que le bagne a rejetés dans la circulation, il en est qui remettent en pratique, dès leur sortie, les moyens d'existence auxquels ils avaient recours dans la vie libre.

Kirsch, lui, avait repris sa spécialité d'antan, il était retourné au vagabondage spécial.

Toujours bien mis, chaîne en pépite d'or au gilet, ce gros gaillard aux moustaches blondes semblait échappé d'une baraque de lutteur. Il avait absolument le physique et les manières de l'emploi.

Traitant ses maitresses, car il en avait plusieurs, à la baguette, il exigeait du sexe fort le même respect que du sexe féminin.

Dans les cabarets de libérés, il était roi, dans les tripots où l'on jouait à la Marsellaise, c'était lui qui tenait la cagnotte et dictait sa loi.

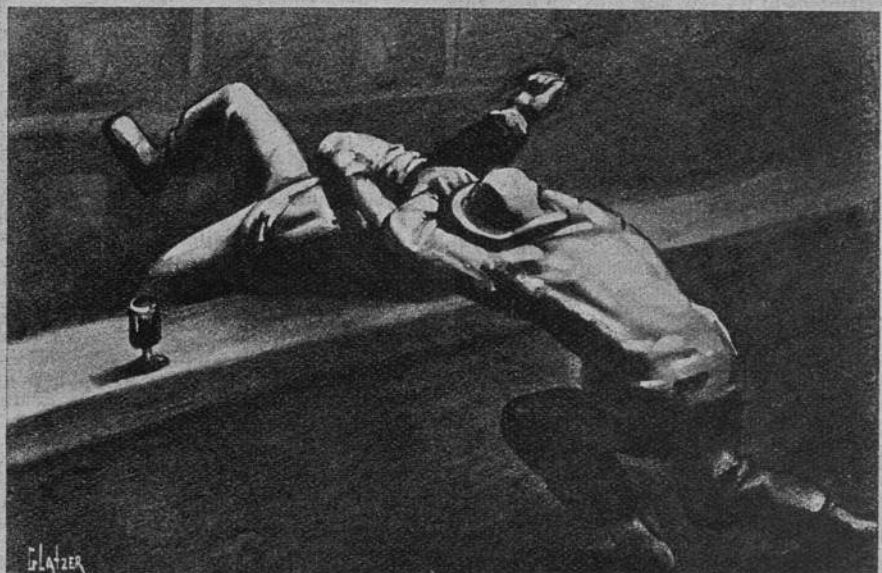
Ce « tigre » colonial faisait florès et coulait des jours heureux, les femmes et le jeu ne le ruinaient pas, bien au contraire, il en vivait !

Mais, hélas ! toutes choses ont leur destin, et aussi les hommes du milieu ! A force de vouloir courber sous la loi de ses biceps tous ceux de la catégorie, il finit un jour par trouver son maître.

Celui-là était un Corse, d'Ambre Andréa, un vieux tout sec, de haute stature, et que ni l'âge ni le bagne n'avaient réussi à courber. Violent et aussi sournois, il attendit le moment propice, et par une belle nuit sans lune, Kirsch le dresseur, Kirsch le chéri des dames, se trouva allongé dans la grande rue de Saint-Laurent, l'estomac ouvert d'un maître coup de couteau.



On surprend chez lui deux évadés en train de changer de costume. (Composition de S. Glatzer.)



Rixe entre deux forçats. (Composition de S. Glatzer.)

Amené à l'hôpital, on le recousait fort proprement et un mois après il retombait sur le pavé, mais combien déçu ! Il n'était plus que l'ombre de lui-même. Impossible de se refaire, son estomac perforé supportait tout juste du lait.

Fini le jeu, envolées les douces maîtresses, ce fut la misère noire et, finalement, il s'éteignit seul dans un coin où on le releva un matin, déjà tout raide, pour le conduire aux bambous.

Moll, lui, était un peu de la même école. Au bain, dans les cases, il faisait son petit « caïd ». Dans un tel milieu, le « caïd » c'est l'homme qui s'impose à ses codétenus, règne en maître, tient la cagnotte au jeu et prélève une dîme sur le tabac, voire même l'argent que peuvent posséder ceux qui veulent bien subir sa loi. La meilleure place sur le bat-flanc était pour lui, la meilleure ration était la sienne.

Quand il fut libéré, il alla s'installer au village et ne s'embarrassa point de chercher un travail quelconque. La cigarette au bec, le chapeau sur l'oreille, il déambulait à travers les rues. Voyait-il dans une case des libérés en train de vider une fiole de tafia, il entrait, s'installait et se servait à boire lui-même sans attendre qu'on l'invitât.

Le soir, il allait dans les débits fréquentés par les libérés et faisait tout simplement les poches des consommateurs un peu échauffés par la boisson.

Un jour, lui aussi, termina brusquement sa carrière. Il alla s'adresser à un nommé Chapeauville, qui, tranquillement accoudé au comptoir d'un marchand de café, mangeait un morceau de fromage sur une tranche de pain.

Celui-ci jugea inutile de discuter et, sans plus d'explication, frappa Moll au ventre, du petit couteau qu'il tenait à la main. Il en faut parfois bien peu pour tuer un homme, et ce fut le cas.

La petite lame frappant au ventre atteignit la rate et Moll s'écroula comme une masse, il avait été tué sur le coup.

Complices d'évadés et trafic d'argent.

Il en est encore d'autres qui, dédaignant l'exercice de toute profession, promènent au soleil une vie exempte de soucis. Ceux-là n'ont point de maîtresses, ne jouent point à la Marseillaise, ce sont des gens très réservés, circonspects, parlant peu et vivant en solitaires. Que peuvent-ils bien faire ?

Ne cherchez pas : leur profession, car c'en est une, demande le mystère, l'ombre, la discrétion ? Ils sont courtiers en évasion.

C'est à eux que l'on vient s'adresser, moyennant finances bien entendu, pour passer le fleuve, se procurer une pirogue, des vêtements, des vivres !

Et si la montagne ne vient pas à eux nous voulons dire la clientèle, eh bien ! ce sont eux qui vont vers elle.

Mais, car il y a un mais, si le métier est peu fatigant, rémunérateur même, il comporte des risques, et de sérieux.

La loi, car il faut toujours compter avec elle lorsqu'on est libéré, n'est pas tendre pour les complices d'évasion.

Elle punit de la même peine l'évadé et celui qui lui a procuré les moyens de fuir, ce qui fait qu'un individu qui a prêté la main à l'évasion d'un condamné à temps risque les travaux forcés et la réclusion cellulaire si celui qu'il a aidé est condamné à perpétuité.

Cela devrait leur donner à réfléchir.

Un jeune libéré avait aidé plusieurs évadés à passer le Maroni, mais il n'avait pu être pris sur le fait.

La case où il habitait fut mise en surveillance, et un soir on surprit chez lui deux condamnés aux travaux forcés à perpétuité évadés d'un camp forestier, en train de changer de costume. Il ne pouvait nier l'évidence. Les deux transportés furent condamnés à deux ans de réclusion cellulaire et, lui, comme complice, fut frappé de la même peine.

Thomas, dit le Frisé, lui, résolvait plus facilement la question, quand il avait pris un passager dans sa pirogue, il le jetait tout simplement à l'eau, non sans, au préalable, l'avoir frappé à coups de couteau.

Et pourtant, cet homme au corps d'athlète aurait dû réfléchir. Jeune encore, en pleine santé, il allait avoir fini son doublage, le retour en France allait lui être permis.

Mais non, celui-là encore s'était rassuré avec le raisonnement cher à tous les criminels.

— La nuit est sombre, le fleuve est large, je prendrai si bien mes précautions que moi je ne serai jamais découvert.

Il en fut de lui comme les autres. Une nuit, il embarqua un lépreux qui voulait s'évader dans sa pirogue. A quelque temps de là, on retrouva dans le fleuve le corps du lépreux criblé de coups de couteau.

Thomas passa au tribunal maritime et fut condamné à quatre ans de réclusion cellulaire.

•••

Une industrie fort pratiquée aussi par les libérés, industrie qui n'est pas non plus sans risques, consiste à faire venir l'argent de France pour les camarades en cours de peine et désireux de parcourir à nouveau de libres espaces. La première partie de l'opération, c'est avant tout de trouver un trans-



Celui-ci jugea inutile de discuter et le frappa d'un coup de couteau au ventre. (Composition de S. Glatzer.)

porté dont la famille a quelques ressources.

— C'est très facile pour toi de t'évader, lui fait-on entendre, tu fais venir de l'argent de chez toi, et tu sais qu'avec de l'argent on passe partout. Tu es sûr de réussir !

— Mais comment écrire chez moi ? Comment recevoir de l'argent puisque mes lettres sont lues au départ et à l'arrivée ?

— T'en fais pas, c'est très simple, déclare le libéré à son client. T'écris une lettre à tes parents, et d'une, tu me la fais passer par un porte-clefs, et de deux. (Le porte-clefs est toujours l'homme des missions de confiance.) Je mets la lettre à la poste et dans trois mois au plus tard je reçois l'argent.

— Bon, mais faudra me l'apporter.

— Bien sûr, mais tu comprends, y a des risques. Si je suis fait, je vais en tôle et je trinque dur, alors il me faut une commission.

— Combien ?

— Vingt pour cent, pas moins.

— Vingt pour cent, c'est dur.

Mais l'autre pense à la liberté, pas moyen de pratiquer autrement !

— Eh bien ! entendu, demain t'auras la lettre.

Il faut encore s'entendre sur la façon de se faire envoyer l'argent. Le libéré a bien le droit de recevoir des lettres, soit à son domicile, soit poste restante comme toute personne libre. Cependant, un individu aux vêtements en loque, sans métier, ne vient pas à la poste toucher un fort mandat ou retirer une lettre chargée sans attirer l'attention.

C'est pourquoi des précautions s'imposent. On se fait envoyer des billets de banque collés à même une enveloppe opaque pour éviter le froissement du papier soyeux lorsqu'on touche le message.

D'autres, plus ingénieux encore, reçoivent des photographies collées sur un splendide carton. Bien innocentes ces photographies ! Pas tant que cela, car le carton fendu dans son épaisseur recèle deux billets de mille francs.

Tout est prétexte à cachettes. La reliure d'un livre, les semelles, le talon d'une paire de souliers.

Parfois des mois se passent et le transporté qui a demandé l'argent ne reçoit point de nouvelles de son homme d'affaires. Celui-ci a tout simplement opéré un prélèvement intégral et utilisé l'argent reçu pour exécuter lui-même le voyage qu'il avait fait miroiter aux yeux de sa dupe.

Les Arabes libérés.

Les Arabes libérés forment, au milieu de la population pénale, de même qu'au bain en cours de peine, un groupement homogène. L'Arabe reste avant tout un Musulman et ne fréquente pour ainsi dire que ses coreligionnaires.

Presque tous occupent à Saint-Laurent des échoppes de marchand de café où viennent se réunir les libérés.

Ils ont, dans la majorité des cas, un petit avoir, quelques-uns même une petite aisance. Si cette race a ses défauts, elle sait le prix de l'argent et la force de l'économie.

Tous les Arabes qui parviennent à terminer la résidence imposée reprennent le chemin de l'Algérie. Dès qu'arrive le dernier jour, ils viennent au bureau :

— Moi, finir, moi partir l'Algérie !

Sitôt qu'ils sont en possession des papiers nécessaires à leur départ, ils vont à la compagnie Transatlantique, tirent de leur poitrine le sachet renfermant les « sourdis » péniblement amassés et prennent un billet de passage sur le pont. Le jour du départ, ceux qui auront le bonheur de revoir le douar natal s'embarquent chargés des bénédictions de ceux qui restent.

Le soir, dans les cases, ils reparleront longuement de ceux qui viennent de les quitter, en buvant le café à la mode de leur pays, et la soirée s'achèvera au son de la flûte en roseau au rythme mélancolique.

Les Arabes se tiennent au courant des règlements administratifs et, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, introduisent une demande de remise de résidence.

Il ne faut pas croire que le doublage ne puisse être sujet à réduction. C'est une peine et, comme toute peine, il est susceptible d'être diminué, voire même remis complètement suivant la conduite de celui qui y est astreint.

(A suivre.)

JEAN NORMAND.

L'HUISSIER... SAISI !

Il existe un décret du 29 août 1813, toujours en vigueur, mais qui de nos jours où la machine à écrire est reine, n'a plus l'occasion d'être employé, qui punit d'une peine d'amende l'huissier dont les actes de procédure sont écrits illisiblement.

Il y a une trentaine d'années, un honorable huissier parisien fut condamné pour ce fait et... saisi, c'était bien son tour, de la sévérité du tribunal.

Au cours d'une banale affaire plaidée devant la sixième chambre correctionnelle, l'avocat d'une des parties en cause voulut donner lecture au tribunal d'une pièce de procédure qui se trouvait dans son dossier. C'était un acte d'huissier. L'avocat tenta de le lire. Il n'y parvint pas.

— Messieurs, finit-il par dire, je suis dans l'impossibilité de déchiffrer cette écriture.

Le président se fit remettre le papier bleu et constata, à son tour, que l'acte était illisible.

POLICE-MAGAZINE

publiera la
semaine prochaine

“ LE POURRISSOIR ”

ENQUÊTE SENSATIONNELLE
SUR

La Prison de Saint-Lazare

par Jeanne HUMBERT

QUI A SÉJOURNÉ
PLUSIEURS MOIS DANS
CETTE PRISON DE
FEMMES POUR IN-
FRACTION A LA LOI
DÙ 31 JUILLET 1920

DE REMARQUABLES
PHOTOS INÉDITES
ILLUSTRENT CETTE
ENQUÊTE

“ LE POURRISSOIR ”

EST PRÉCÉDÉ D'UN BRILLANT AVANT-
PROPOS DE L'ILLUSTRE ROMANCIER
Victor MARGUERITTE

— A huitaine, dit-il, pour entendre l'huissier qui a signifié l'acte.

Au jour dit, l'officier ministériel se présenta à la barre. Le président lui fit passer aussitôt le terrible grimoire, avec prière de le lire.

Le malheureux huissier déchiffra quelques lignes, mais, à sa courte honte, dut bientôt s'arrêter. Il ne pouvait lire plus avant. Alors, le substitut requit contre lui l'application de l'article 2 du décret du 29 août 1813, relatif aux copies à signifier par les huissiers, article ainsi conçu :

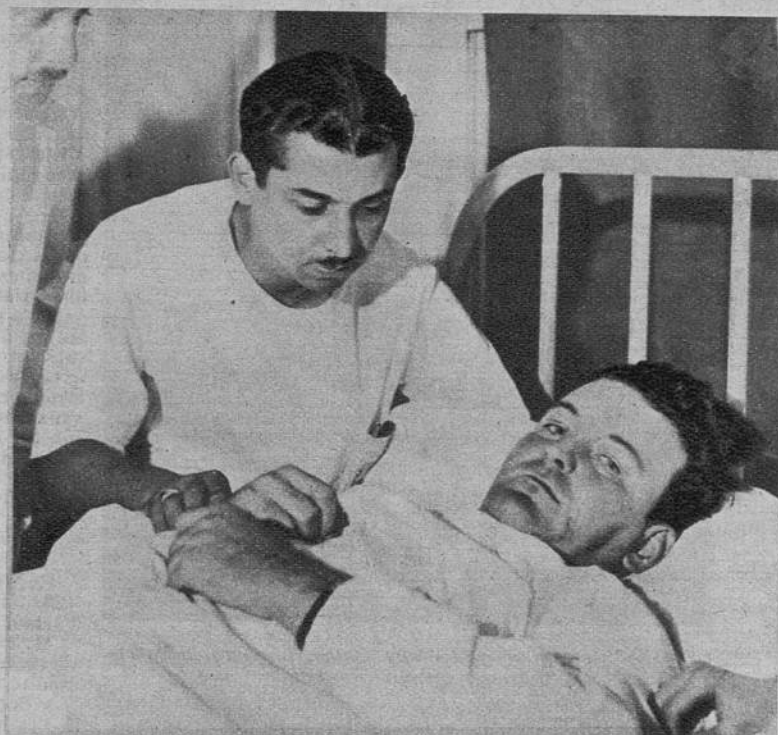
« L'huissier qui aura signifié une copie de citation ou d'exploit de jugement ou d'arrêt qui serait illisible sera condamné à l'amende de 25 francs, sur la seule provocation du Ministère public et par la cour ou le tribunal devant lequel cette copie aura été produite. »

Et le tribunal condamna l'infortuné officier ministériel qui ne pouvait se relire à 25 francs d'amende. JEAN CEY.

Bloc-Notes de la Semaine



Trois scélérats, Frank Oliver, David Blackstone, Fred Smith, ont lâchement assassiné à Ypsilante, dans l'État de Michigan (U. S. A.), deux étudiants et leurs compagnes. La foule a été indignée par l'attitude cynique des meurtriers et la police a eu énormément de mal à les protéger contre ceux qui voulaient les lyncher. A gauche, l'arrivée des trois assassins à Ann Arbor où ils devaient passer en jugement. A droite, 30 000 personnes difficilement contenues par la police. Les assassins ont été condamnés à l'emprisonnement perpétuel, l'État de Michigan n'admettant pas la peine de mort. (I. N. et W. W.)



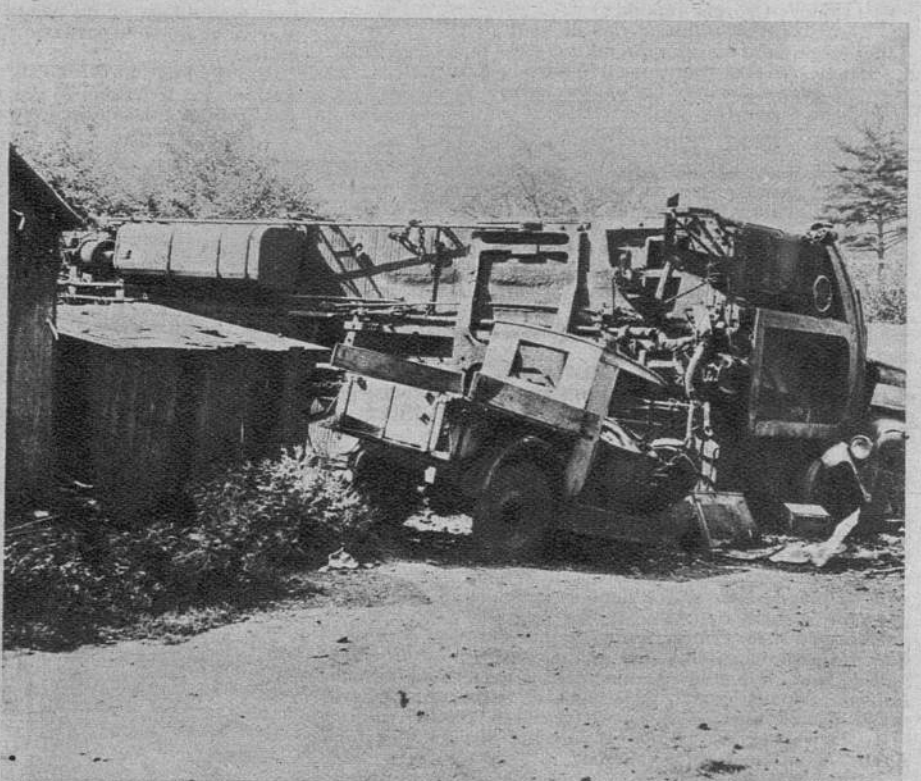
Aux Epinettes Victor Mossidzé (31 ans), jaloux de sa maîtresse Cécile Mallaurau (26 ans), l'a tuée de cinq coups de revolver, puis, tentant de se faire justice, s'est grièvement blessé d'une balle dans la poitrine. (R.)

Michael Lyons, policeman de New-York, était de service dans un quartier de la banlieue, lorsqu'il fut réquisitionné pour participer à une chasse aux gangsters. Ces derniers avaient à leur disposition une mitrailleuse. Le policier fut atteint par plusieurs balles et, transporté dans un hôpital, dut être opéré d'urgence. On espère le sauver. (I. N.)

A Lyon l'Arménien Keghum Melcon a tué sa femme, née Noémie Kechechian, en l'étranglant. Il s'est ensuite tiré deux balles de revolver dans la tête. Mais il n'a pas réussi à se tuer et a été transporté à l'hôpital. (R.)

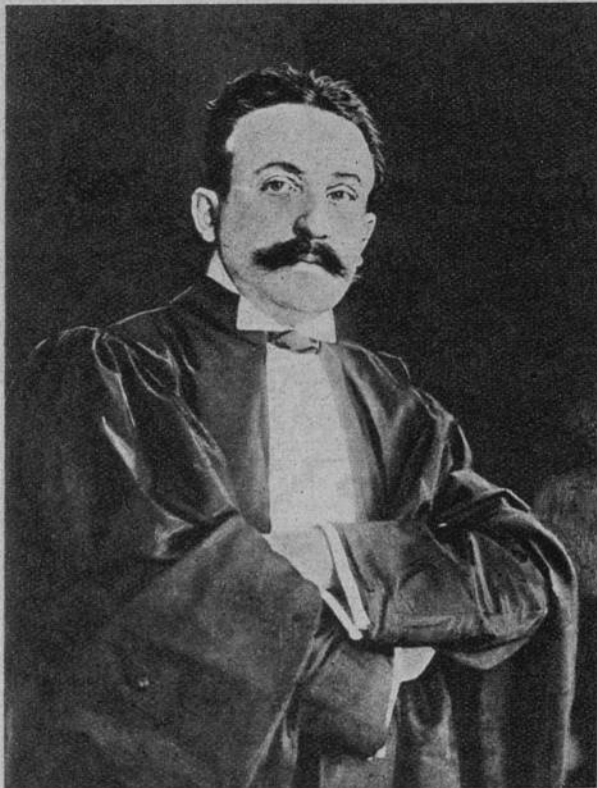


En Espagne, à Saragosse, la grève générale a été proclamée. Des barricades ont été rapidement construites dans les rues. La police a immédiatement pris des mesures sévères pour venir à bout des fauteurs de troubles. Tous les rassemblements ont été impitoyablement dispersés. Notre photo montre une bagarre entre les policiers et les grévistes. (C. D.)



L'express de Buffalo, qui se dirigeait sur New-York à une vitesse de plus de cent kilomètres à l'heure, a déraillé pour des causes inconnues, à un endroit où se trouvait un passage souterrain. Quatre automobiles se trouvaient là. Elles ont été broyées avec leur conducteur. Note cliché a été pris peu après la catastrophe. On distingue deux des voitures. (I. N.)

LE CRIME DE L'AVENUE MOZART



M. de Moro-Giafferi qui se portera partie civile au nom de la famille Dannenhoffer. (Rol.)

GEORGES GAUCHET cocainomane voleur et assassin



Georges Gauchet, menottes aux mains, photographié quelques heures après son arrestation. (K.)



M. Campinchi qui est chargé de la défense de Gauchet. (H. M.)

Une grande pâtisserie voisine de la gare Saint-Lazare... un après-midi d'hiver limpide, ensoleillé et glacial, qui incite les femmes à s'arrêter un instant devant un thé bouillant et quelques gâteaux savoureux.

Les clients se pressent chez le pâtissier, mais celui-ci, si avenant de coutume, ne s'intéresse pas, par ce jour froid et radieux de l'hiver 1906, aux belles dames couvertes de fourrures qui pénètrent dans sa boutique ; il songe, fier et heureux, qu'il est papa depuis ce matin d'un superbe garçon : Georges-Raymond.

Déjà, pour le bébé vieux d'un jour, le brave et honnête Gauchet fait des projets : la pâtisserie marche bien... Les commandes pour la ville abondent, la clientèle apprécie ses pâtés succulents fourrés d'alouettes ou de lapin... ses quenelles sont uniques... ses petits fours délectables... pourquoi plus tard, pour l'enfant qui vient de naître, n'agrandirait-on pas la maison ?

1914 : Georges Gauchet a huit ans, c'est un beau petit garçon intelligent et éveillé, mais « paresseux comme un loir », dit son père, qui ajoute :

— Il est vrai qu'il n'a pas besoin de connaître l'alpha et l'oméga pour devenir un bon pâtissier !
— Pâtissier, se récrie l'enfant, je ne veux pas être pâtissier... Je veux être un « monsieur » !

— Alors, travaille... lis, écris... apprends...
— Je ne veux ni lire, ni apprendre, ni travailler.
— Alors que veux-tu faire ?

Et l'enfant, ouvrant de grands yeux émerveillés sur la vie qui s'ouvre devant lui, de murmurer avec béatitude :
— Je ne veux rien faire... rien du tout !
C'est son refrain habituel :

— Tu ne sais pas encore lire, à ton âge, c'est honteux !
« Tu ne sais pas compter.
« Tu ne sais pas écrire... travaille un peu » ! supplie le père et la mère, navrés de cette paresse absolue.

Et toujours Georges répond :
— Je ne veux rien faire... rien du tout !

Il ajoute quand on lui apprend que c'est la guerre et que des hommes se font tuer pour défendre la France.
— La guerre... est-ce qu'on va fermer les écoles ? Je serais bien content...

Gauchet père est soucieux, il contemple sans intérêt — pour la première fois de sa vie — ses croissants piqués d'amandes grillées, ses gâteaux luisants de crème exquise, ses fruits à l'exotique saveur, tout perlés de sucre, et il pense qu'il lui faudra longtemps, longtemps encore, continuer de travailler. Ah ! non ! ce n'est pas demain qu'il réalisera ce rêve si chèrement et si longuement caressé. Aller vivre dans le Midi, habiter une jolie maisonnette enfouie dans un jardin fleuri de mimosas, de poivriers et de cactus.

Mais pour cela il faudrait céder la pâtisserie à Georges, et Georges n'en veut pas. Il a vingt ans, l'âge de choisir un métier, et il répète, comme lorsqu'il était un petit en col marin :

— Je ne veux pas être pâtissier... Je veux être un « monsieur ».

Fort bien ! mais ses études ont été mauvaises, on l'a renvoyé de plusieurs lycées, il ne sait rien, le père lui a offert de faire un apprentissage dans l'industrie hôtelière. Il a répondu :

— Je ne veux pas être hôtelier !
Et le pauvre père se souvient de la rengaine enfantine :
— Je ne veux rien faire... rien du tout !

Enfin, en 1928, Georges entre comme employé à la Banque Nationale de Crédit et il semble s'astreindre à un travail sérieux, il arrive régulièrement le matin au bureau, fait consciencieusement sa besogne et enfin, pour la première fois, donne quelque satisfaction à ses parents.

— Tu verras, fait la mère indulgente, il va se faire une bonne situation dans la banque.

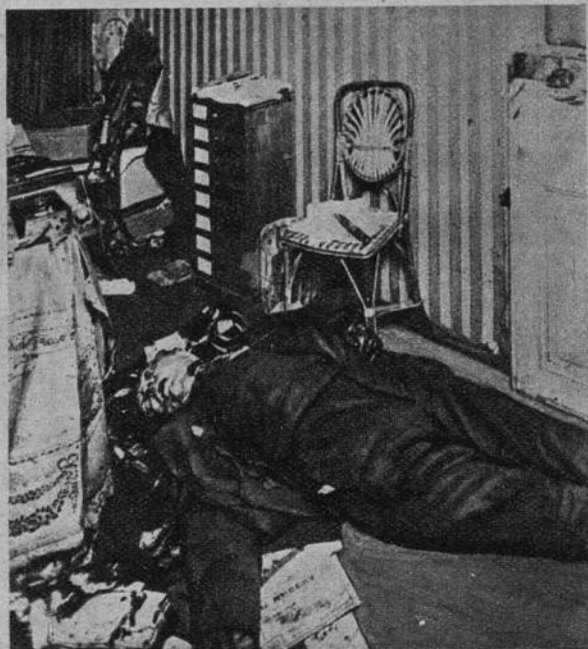
— Espérons-le, réplique le père soucieux et sceptique, malade par surcroît et que la mort ne devait pas tarder à emporter.

Au commencement de l'année 1929, Georges vient d'hériter d'une somme de deux cent mille francs provenant de

la succession paternelle ; il quitte alors la banque où il était employé et n'a plus qu'une idée, qu'un principe absolu : vivre, bien vivre, ne rien faire.

Les beaux rêves se déroulent devant ses yeux comme les pays merveilleux et dorés des imageries d'Épinal ; il a acheté une voiture, pour trente mille francs, et, en compagnie d'une amie de rencontre, une belle fille brune à l'éclatant maquillage « pays chaud », il court les boîtes de Montmartre et de Montparnasse, passe ses nuits à danser et à boire.

Il a quelques amis, choisis surtout parmi la pègre internationale... il fréquente des cabarets louches, hantés par des Italiens aux sombres yeux méfiants ou des Scandinaves



Le corps de M. Dannenhoffer, tel qu'il fut découvert dans l'arrière-boutique de la bijouterie, peu après l'assassinat. (W. W.)

perdus en de vagues rêveries mystiques... tous craignent la police, car tous ont quelque crime sur la conscience.

L'argent si âprement gagné par le père Gauchet fond avec rapidité : le champagne, le plaisir, la femme, coûtent cher... la « coco » est plus chère encore, car Georges, à présent, a pris goût aux stupéfiants, il paie le prix fort pour obtenir la poudre qui ouvre la porte du royaume divin de l'extase... il veut, avant tout, chaque jour quelques grammes de « neige » — ainsi qu'on appelle la cocaïne — dispensatrice de joie, d'oubli et d'apaisement...

Il n'a presque plus rien, que va-t-il faire ? Il erre des jours entiers à la poursuite de l'idée qui lui apportera la fortune sans lui demander de travail.

Le travail ? Quel cauchemar pour Georges Gauchet, qui, ivre de champagne et de « coco », arpente les rues avec des yeux de somnambule, des yeux qui se fixent seulement sur les magasins des bijoutiers avec leurs vitrines rutilantes d'or, scintillantes de pierres précieuses qui attirent violemment le regard des femmes et... la pince monseigneur des voleurs.

En avril 1930, M. Clauzin avait acheté une bijouterie, 123, avenue Mozart, à Passy ; très occupé au dehors à l'achat, le commerçant décida de s'adjoindre un employé.

M. Dannenhoffer, beau-père du bijoutier, accepta l'offre de tenir le magasin où il arrivait chaque matin avec ponctualité, recevait la clientèle et, le soir, rentrait chez lui, à son domicile personnel.

Les habitudes de M. Jean-Pierre Dannenhoffer, homme d'une soixantaine d'années, étaient très régulières et sa femme s'étonna fort, le soir du 19 novembre dernier, de ne pas le voir arriver pour le dîner, elle téléphona à la bijouterie sans obtenir de réponse, et enfin, vers neuf heures et demie, anxieuse, elle se rendit avenue Mozart.

La boutique est fermée, mais, ô surprise ! le rideau de fer n'est pas baissé, le bec de cane de la porte d'entrée est enlevé et le magasin est dans l'obscurité. Le concierge réveillé en hâte pénètre avec M. Dannenhoffer par la porte de la cour dans la bijouterie et, dans l'arrière-boutique servant d'atelier, tous deux découvrent le cadavre du malheureux Dannenhoffer, étendu sur le parquet et baignant dans une mare de sang.

Le pauvre homme avait été tué d'un coup de revolver à la tempe gauche, il présentait en outre dans la région crânienne quinze plaies faites avec un instrument contondant, il avait aussi les phalanges de trois doigts écrasées, en se défendant contre son agresseur, qui l'avait sûrement attaqué avec une sauvage énergie et, enfin, quatre côtes fracturées.

L'assassin avait tenté d'étouffer les cris de sa victime, car celle-ci portait au visage des ecchymoses, résultant d'une tentative de pression avec la main.

Près du corps du vieux bijoutier, on découvrit une douille, une cartouche, un bouton de pardessus et un mallet en-sanglanté.

Des taches et des traînées de sang purent être relevées sur les comptoirs du magasin, sur les portes et jusque sur une glace.

M. Clauzin, prévenu, constata que cent mille francs de bijoux environ lui avaient été volés...

Qui était le voleur ? qui était l'assassin ?

Une enquête fut ouverte. Le 3 décembre, les recherches de la police aboutirent à l'arrestation d'un jeune homme de tournure correcte, presque élégante, qui, chez un bijoutier de Montmartre, cherchait à écouler un collier de perles, lequel, il l'avoua tout de suite, venait de la maison du bijoutier assassiné.

— Oui ! fit simplement le jeune homme, je suis l'assassin que vous cherchez... J'ai tué le vieil homme pour voler plusieurs solitaires et des colliers que j'avais remarqués dans la vitrine. Je me nomme Georges-Raymond Gauchet, âgé de vingt-cinq ans, employé de banque.

Au commissaire de police, puis au juge d'instruction, le meurtrier fit, sans la moindre difficulté, des aveux complets : lorsque, le 19 novembre, il s'était levé vers trois heures de l'après-midi, il avait constaté qu'il possédait encore la somme de... dix francs.

— Si tu allais voir ta mère, lui conseilla l'amie avec qui il occupait à ce moment une humble chambre d'hôtel.

— Oui... peut-être, fit-il, indécis, mais elle m'a déjà

tant donné... voudra-t-elle encore faire quelque chose pour moi ? Enfin je vais essayer !

Il part, après avoir partagé ses dix francs avec la jeune femme, et va jusqu'à la porte de l'hôtel particulier que sa mère occupe à Passy, rue Henri-Heine. Là, il hésite... sonnera-t-il ? ne sonnera-t-il pas ? Oui... non... il part... revient... fait quelques pas, revient encore... non décidément, il n'ose pas, il pense à la pauvre maman si souvent « tapée », selon son mot argotique, et il s'en va.

Il a un oncle, pâtissier dans une rue voisine, il préfère aller le voir pour lui demander une aide... il descend lentement l'avenue Mozart... il fait nuit noire... le ciel, à travers les arbres, semble un velours sombre piqué d'étoiles... il est près de huit heures et les passants se hâtent vers leur dîner, Gauchet a faim — il ne mangera pourtant pas si l'oncle refuse quelques francs — une exquise odeur de chère délicate sort de bouffées d'un restaurant, en même temps que les stridences aiguës du jazz... la porte d'une bijouterie est encore ouverte... le bijoutier range quelques bijoux.

Hagard, le regard de Georges Gauchet se porte sur des bagues ornées de brillants aux reflets irisés, sur des petites girandoles de perles rondes... laiteuses... nacrées... il entre, attend quelques instants que le vendeur arrive, le voici, d'abord le jeune homme demande à examiner une montre, puis trois bagues.

Le bijoutier Dannenhoffer, — beau-père du propriétaire de la boutique, M. Clauzin, alors absent — semble se méfier de cet acheteur au regard bizarre qui lui demande encore d'autres bagues et, au moment où il se rend dans l'arrière-boutique, pour chercher des pierres, pris de doute il se retourne brusquement, à l'instant où Georges Gauchet allait mettre une bague dans sa poche.

Alors Dannenhoffer se précipite sur le jeune homme — c'est Gauchet qui conta ainsi la scène au magistrat instructeur — et cherche à le sortir du magasin, Gauchet prend une clé à écrous qu'il a dans sa poche et lui en porte une dizaine de coups à la tête.

Les deux hommes roulent à terre, mais très vigoureux, malgré la soixantaine passée, le bijoutier se relève et tente d'atteindre l'arrière-boutique où un revolver est posé en évidence.

Le voleur comprend la tactique, saisissant un maillet, il frappe Dannenhoffer à la tête... le sang gicle jusque sur les vêtements de Georges, qui tire un revolver d'une autre poche et fait feu.

Le bijoutier n'est pas atteint... il se relève... à ce moment, le meurtrier le vise une seconde fois et le malheureux, blessé à mort, s'écroule.

C'est fini : l'assassin, maintenant, se transforme en voleur : il prend l'argent du tiroir-caisse, le portefeuille de sa victime et, péle-mêle, enfouit dans son veston des bagues, des colliers, des bracelets.

Puis il sort de la boutique, prend un taxi et se fait conduire... au cinéma, il retrouve ensuite des amis qui s'étonnent de le voir pâle et défait.

— Ce n'est rien, dit Gauchet, un malaise, cela passera...

Le lendemain, il vend une bague et une épingle de cravate, il peut se procurer de la « coco » et offrir quelques bouteilles de champagne, son imagination enfiévrée prévoit un avenir merveilleux avec le prix des autres bijoux volés.

— Demain, pense-t-il, je vendrai le reste, je m'embarquerai ensuite pour l'Amérique, où je ne serai jamais retrouvé !

Il tente en effet de se débarrasser des pierres et il est arrêté au moment où il va y réussir.

Georges Gauchet a-t-il prémédité son crime ? il le nie, affirmant que l'idée du vol lui était seulement venue en errant, affamé, le soir, sur l'avenue Mozart ; le parquet, au contraire, prétend que l'assassin a agi avec préméditation puisqu'il vint une première fois, quelque temps avant le crime, chez le bijoutier sous prétexte d'une réparation ; c'est donc sous l'inculpation d'homicide volontaire commis avec préméditation que Gauchet a été renvoyé en cour d'assises devant laquelle il comparaitra en octobre, assisté de M^e Campinchi.

M^{es} de Moro-Giafferi, Lobrot et Fernand Laurent se porteront partie civile, au nom de la famille du bijoutier assassiné.

Une pauvre femme au cœur lourd de larmes, la mère de Georges, songe à l'époque où elle disait en contemplant « babas » et « éclairs ».

— Plus tard, mon petit, c'est toi qui les feras !

Et elle entend encore la voix lointaine et enfantine, répétant :

— Non... je ne veux pas être pâtissier !

— Alors que deviendras-tu ? interrogeait, bourru, le bon papa Gauchet.

Georges Gauchet est devenu un assassin et un voleur.

SYLVIA RISSER.

Un détenu volontaire.

Il y a plus de quarante ans, un prêtre catholique, le père Jean, de nationalité française, se retirait dans une petite cellule de l'église Saint-Antoine, à Constantinople, et faisait le vœu de n'en plus jamais ressortir !... Or, l'église Saint-Antoine est située dans la grande rue de Pera, l'une des voies les plus animées de la capitale turque.

Pendant quarante-cinq ans, le père Jean a entendu les bruits de dehors par la petite fenêtre grillagée qui lui donne une lumière parcimonieuse et il n'a jamais eu la curiosité de regarder ce qui se passait au dehors. Il n'a jamais vu une automobile. Il ne sait pas ce qu'est un tramway électrique, encore moins un aéroplane, et il vit toujours enfermé dans sa cellule, qu'il refuse obstinément de quitter.

La guerre s'est écoulée. Les Français ont occupé ensuite la ville. Les bouleversements sociaux se sont succédés.

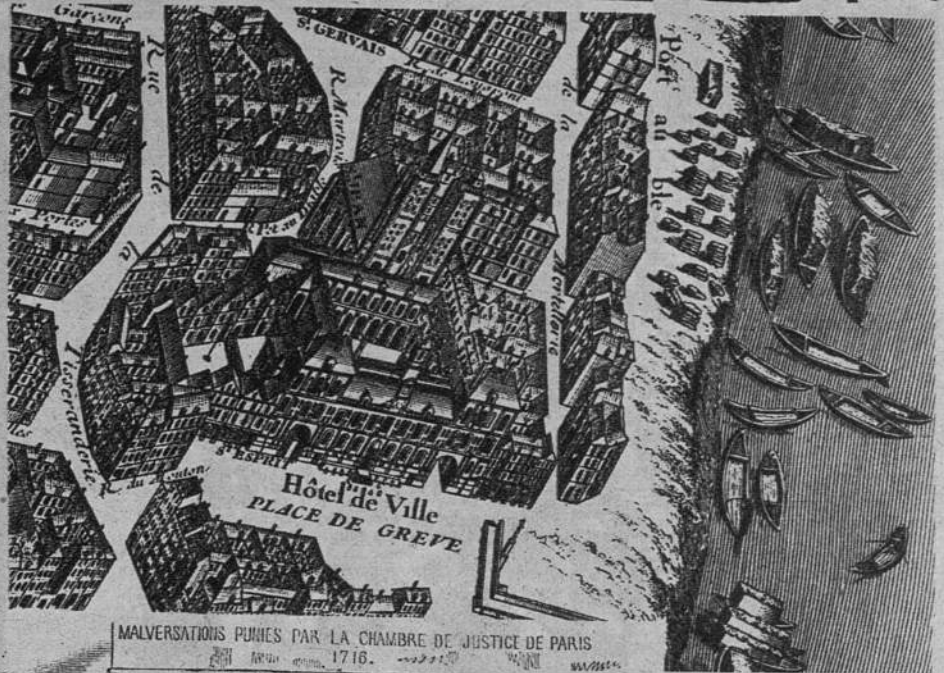
Le père Jean vit, imperturbable, entre les quatre murs qui forment tout son univers. Aucun gouvernement ne l'a jamais molesté, et des âmes charitables déposent chaque matin, à sa porte, un panier contenant des victuailles suffisantes pour la journée.

Que penserait le Père Jean de notre vie moderne s'il revenait à la ville ?... Il serait stupéfait de voir les Turques sans voile, entre autres révolutions sociales !

EXPIATION

Sous l'ancienne Monarchie et jusqu'aux premiers jours du XIX^e siècle, on exécutait à Paris les criminels un peu partout, au hasard et suivant certaines convenances dont le mobile nous échappe aujourd'hui : place de Grève, aux Halles, à la Croix du Trahoir, place de la Bastille, parfois dans un carrefour, souvent dans les rues.

La place de Grève exclusivement adoptée sous le Consulat vit, jusqu'à la Révolution de Juillet, toutes les exécutions capitales dont Paris fut le théâtre sanglant. Elles étaient, à cette époque, précédées par des préliminaires d'une longueur désespérante.



Le quartier de la place de Grève au XVIII^e siècle. (Fragment d'un ancien plan de Paris.)



Le condamné, pieds nus et un cierge à la main, s'apprête à monter dans la charrette qui va le conduire au lieu du supplice. (D'après une gravure ancienne.)

Le condamné amené, dès le matin, de Bicêtre où il était enfermé depuis qu'il avait soigné son pourvoi en cassation, était conduit à la Conciergerie pour y passer son dernier jour.

Quelques minutes avant quatre heures, il était extrait de la prison, hissé sur une charrette découverte et dirigé ainsi, à travers la foule qui encombrait les quais, jusqu'à la place sinistre où il devait mourir.

Du haut de l'échafaud tourné vers la Seine, il pouvait voir le Palais de justice et Notre-Dame. Cet usage profondément immoral d'exhiber ainsi le condamné et de le montrer au peuple cessa avec la dynastie des Bourbons. A la place de Grève, on substitua la place de la Barrière-Saint-Jacques qui fut inaugurée le 3 février 1832 par Désoudrieux.

Au lieu de faire l'exécution à quatre heures de l'après-midi, à ce moment trop bien choisi où toute la population peut accourir, au lieu de laisser les crieurs arpenter les rues en annonçant le moment du supplice, on imposa aux agents de l'autorité une discrétion absolue, et l'on fixa l'heure de l'expiation de grand matin, au lever du jour.

Mais un acte barbare subsistait encore : le trajet de Bicêtre à la Barrière Saint-Jacques. Il avait cependant été un peu humanisé. La charrette lente, lourde et à claire-voie avait,

été remplacée par le « panier à salade » plus rapide, complètement fermé, mais la nécessité de faire cette longue route constituait à elle seule une redoutable aggravation de peine.

L'inauguration du dépôt des condamnés à mort, la Grande Roquette, élevé en dix-huit mois par l'architecte Gau, le 23 décembre 1836, amena une modification importante au système des exécutions capitales.

On remplaça la charrette à claire-voie par le « panier à salade ». (D'après une gravure ancienne.)



La charrette avait beaucoup de mal pour se frayer un passage à travers la foule. (D'après une gravure ancienne.)



fut décapité au rond-point de la Roquette, à la porte même du dépôt des condamnés.

Après la désaffectation de la prison de Mazas, les condamnés à mort de la Grande Roquette furent transférés à la Santé, inaugurée le 1^{er} août 1867 et on exécuta les condamnés sur un des côtés de la prison, boulevard Arago, où les exécutions ont encore lieu de nos jours.

JEAN CRY.

ILS SONT PARTIS PO

(De notre envoyé



La colonne de forçats et de relégués est prête à quitter le pénitencier. Les tirailleurs sénégalais qui l'encadrent reçoivent l'ordre de charger leurs fusils. Moment émouvant ! A partir de cet instant, ils ont droit de vie et de mort sur ceux qui vont quitter la France pour expier. (H. M.)

Sans incidents, le convoi de 315 condamnés, comprenant 122 forçats et 193 relégués, s'est embarqué à Saint-Martin-de-Ré, mercredi après-midi à trois heures.

Dès la veille, de sérieuses consignes avaient été données. L'arrêté du maire, approuvé par le préfet et porté à la connaissance de la population par le tambour de ville dans les rues, rappelait l'interdiction formelle de toute manifestation, injures ou menaces à l'égard des condamnés.

Les fenêtres donnant sur les quais devaient être fermées.

Dès onze heures, ce fut une avalanche de gendarmes et de gardes mobiles dans la calme petite cité rétaise.

Du dépôt de Saint-Martin jusqu'aux quais, il sera impossible à personne d'approcher de la route que suivront les condamnés pour arriver au lieu d'embarquement. Gendarmes et gardes mobiles, baïonnette au canon du mousqueton, montent une garde sévère.

A une heure et quart, il est impossible au public d'accéder à la Barbelte et au quai Clemenceau.

C'est à ce quai que sont amarrés les vapeurs *Coligny* et *Labordère* qui emmèneront les condamnés jusqu'à la prison flottante du *Martinière*, ancré dans la rade de La Palisse.

Quelques personnes munies du coupe-file bleu, délivré par le préfet ou par le directeur du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré, franchissent les barrages. Celles-là seules pourront assister à l'embarquement.

Aux extrémités des bassins, la foule des curieux, dont de nombreux estivants et touristes amenés spécialement par des cars, est dense. Tout ce qui peut servir d'observatoire a été utilisé.

Sur le toit d'une grande cabane en planches, on aperçoit une masse noire et blanche. Ce sont des hommes, des femmes, des enfants.

L'annonce du départ du convoi a attiré sur ce point de l'île cette foule.

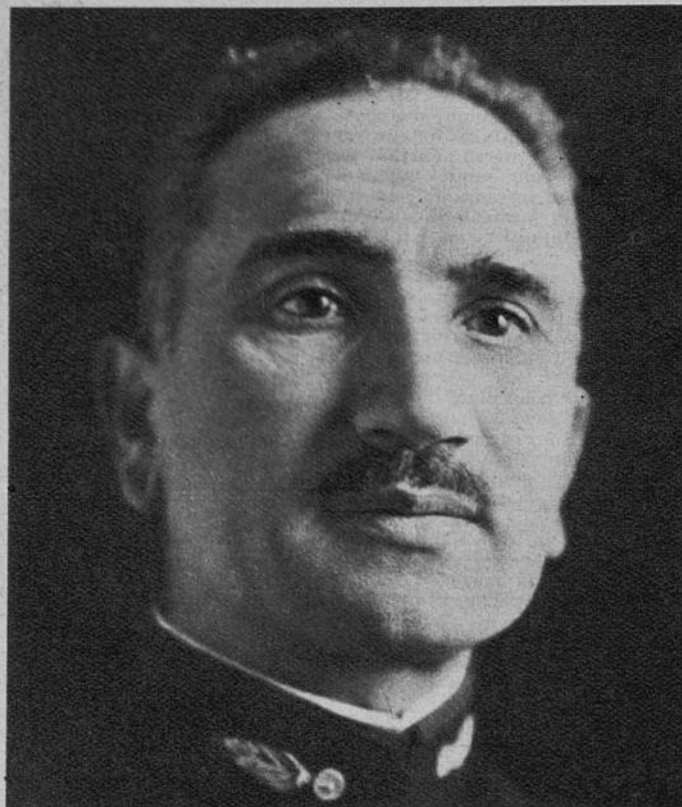
Les minutes commencent à passer lourdes, pesantes. Tous les yeux sont fixés sur l'angle du quai où les forçats vont déboucher en un brusque crochet.

Un geste du commissaire spécial aux gardes mobiles et aux gendarmes, une sorte de garde-à-vous silencieux, indique à tous que le moment est arrivé.

Moment pénible, qui met comme une sorte d'angoisse dans l'air.

— Les voilà !

En tête de la colonne, marche le capitaine de gendarmerie Pyguillem, casqué, jugulaire au menton, le baudrier de cuir sur le long manteau noir aux manches



Le capitaine Pyguillem, commandant la gendarmerie de La Rochelle. (H. M.)



M. Gaussorgue, préfet de La P

desquels luisent les trois galons d'argent.

Il y a quelque chose de funèbre dans ce défilé. L'aumônier du pénitencier, qui a donné aux condamnés, dans la cour du dépôt, la « grande bénédiction », accompagne ceux auxquels il a prodigué encouragements et consolations pendant leur séjour à Saint-Martin.

Derrière lui, marchent le représentant du ministre des Colonies, le préfet du département, le commandant de gendarmerie, et un sous-intendant militaire à cinq galons.

Au-dessus de leurs têtes, luisent les baïonnettes des tirailleurs sénégalais de l'escorte.

Le pas lourd des soldats claque sur le pavé à la cadence militaire, tandis que les galoches des condamnés produisent un roulement qui fait mal à l'oreille.

Courbés, le sac de marin sur l'épaule, ils avancent.

Ce sont les relégués qui viennent les premiers, par quatre, encadrés de surveillants et de tirailleurs.

Ils sont coiffés de chapeaux de feutre mous disparates ; l'un d'eux arbore un feutre blanc, orné d'un large ruban noir.

Ce sont des hommes libres, théoriquement. C'est pourquoi on leur a donné cette coiffure.

Ils sont chaussés de galoches à tige de cuir montante. La vareuse est couleur lie de vin et ils portent un pantalon blanc à raies rouges, exactement celui des sans-culottes de la Révolution. Il est impossible de ne pas faire le rapprochement.

En bandoulière, ils portent la couverture roulée et leurs musettes. Cette couverture, autrefois marron comme celles de la troupe, est maintenant verte et coupée de grandes raies rouges.

Le bariolage de couleurs produit, sous le soleil qui brille de tout son éclat, un étrange effet.

Ils avancent vers le *Coligny* qui est amarré derrière le *Labordère*, avec un espace suffisant pour laisser place à la grande vedette sur laquelle embarqueront les autorités.

Rapidement, les « pieds de biche » (relégués) descendent sur le pont du vapeur et s'assoient sur le pont, où les entourent, immédiatement, surveillants et tirailleurs sénégalais.

Pendant ce temps, les forçats sont arrivés à leur tour.

En les voyant, on comprend que la peine qui les frappe est plus grave que celle de la relégation.

Elle est même la plus grave de toutes, puisque, après elle, il n'y a plus que la mort.

Leur costume est le même que celui des relégués, comme eux ils portent la couverture et les musettes en bandoulière, mais, au lieu du chapeau, ils sont coiffés du bonnet noir que certains portent sur l'oreille comme un bonnet de coton.

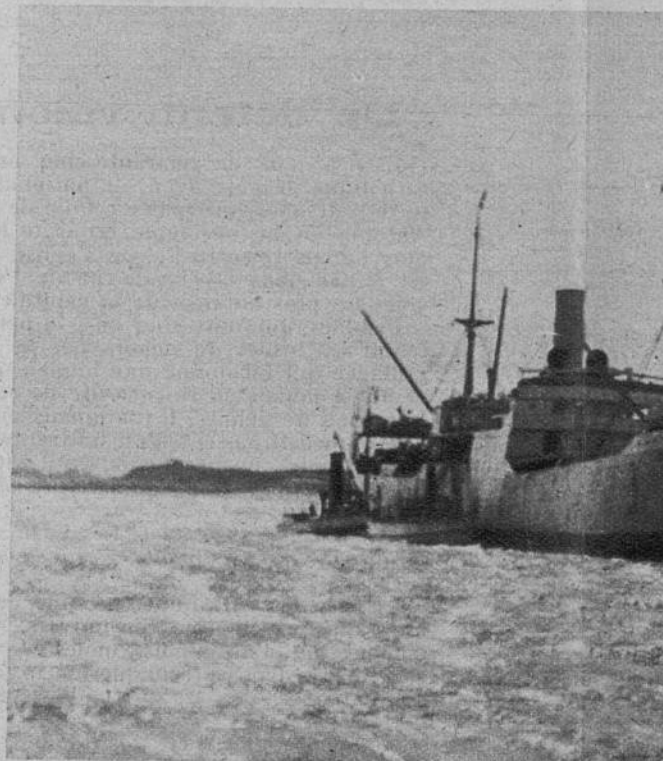
Ceux-là sont la minorité. Presque tous l'ont dressé comme une sorte de chéchia



M. l'abbé Jean Picaud, aumônier du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré, qui a donné aux condamnés, dans la cour du dépôt, la « grande bénédiction ». (H. M.)



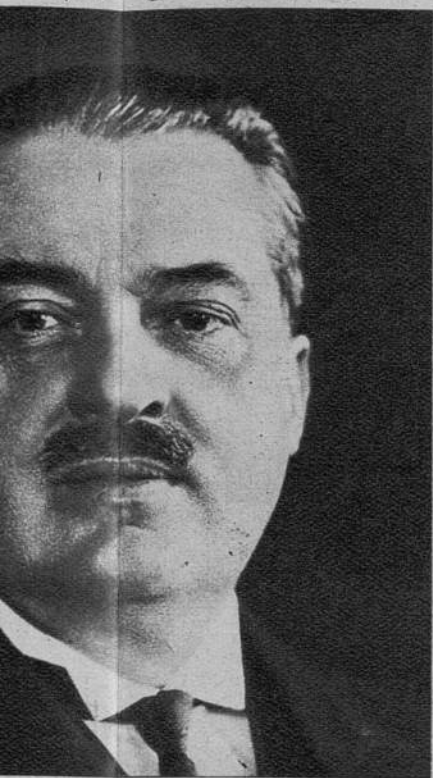
L'embarquement des forçats à bord du bateau qui va les conduire jusqu'au *Martinière* se fait dans un ordre parfait. Les précautions sont bien prises. (H. M.)



Le navire *Martinière*, spécialement aménagé pour le transport des forçats, est amarré au quai. Les relégués abordent le navire et les forçats sont

S POUR LA GUYANE!

(re envoyé spécial)

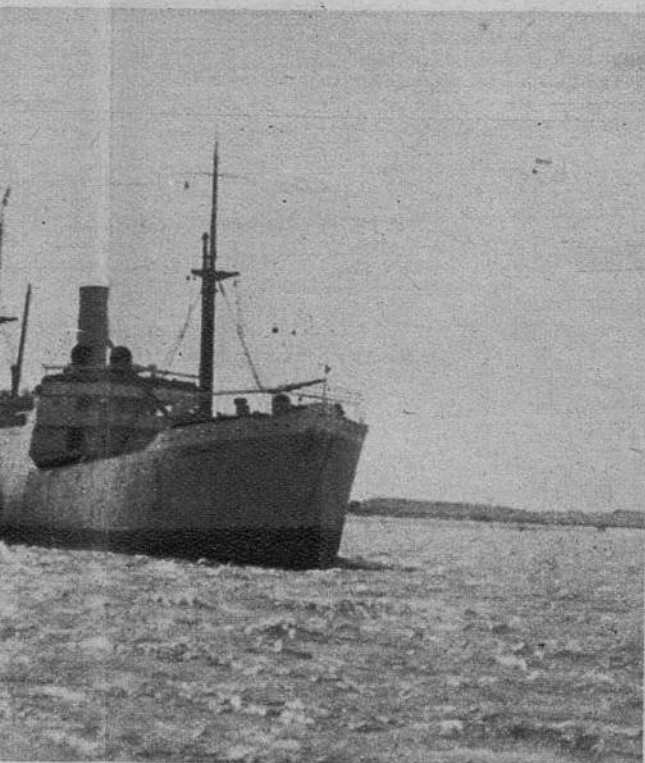


ue, préfet de La Rochelle. (H. M.)

M. Micaelli, directeur du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré. (H. M.)



de Saint-Martin-de-Ré depuis le 28 octobre 1928. Ce sympathique
ire au grand séminaire de La Rochelle. Il est l'auteur d'un remarquable
ui contient de nombreux monuments historiques. (H. M.)



le transport des forçats à la Guyane, attend au large. Les remor-
e et les forçats sont transbordés. (H. M.)

qui donne à leurs visages hâves, dans lequel brillent des yeux fiévreux, un aspect sinistre.

En Guyane, relégués et forçats s'abriteront des ardeurs du soleil sous le même chapeau de paille.

Un noir, un colosse de stature herculéenne, dépasse de la tête tous ses camarades de misère. On aperçoit sa face impassible par-dessus la ligne noire des ché-chias pénitentiaires.

En silence, ils embarquent un à un sur le *Labordère*. Immédiatement ils doivent s'asseoir, entourés, comme les relégués, de surveillants et de tirailleurs.

C'est alors qu'il se produit chez ces hommes un brusque changement.

Il semble qu'ils viennent de s'apercevoir, soudain, que d'autres hommes les regardent, de ces hommes libres qu'ils ne sont plus et qu'ils n'ont pas vus depuis si longtemps.

Est-ce crânerie, ou bien la joie de revoir des êtres qui ne soient point uniquement leurs gardiens ?

Ce qui est certain, c'est que des visages s'éclairent, des gestes s'esquissent qui deviendraient plus significatifs de seconde en seconde, et qui sont des gestes d'adieu !

— Adieu ! Adieu la France !

Tandis que les matelots larguent les amarres, les cigarettes s'allument. Ultime consolation.

Parmi ces hommes que j'aperçois à 10 mètres à peine de distance, j'en remarque un, parce que celui-là même, le voudrait-on, il est impossible de ne pas le voir.

Quarante ans, cinquante peut-être. Le masque de Chéri-Bibi, une tête à faire fortune au cinéma.

Insouciant, il semble n'avoir pas d'autre préoccupation que de se faire une place confortable pour la traversée de la rade.

Un bouillonnement d'hélice, et le *Labordère* s'éloigne du quai. Dans une manœuvre impeccable, il gagne la passe et disparaît à nos yeux en moins d'une minute derrière l'énorme môle de pierre.

A son tour le *Coligny* déborde et le suit, tandis que la vedette transportant les officiels part à toute vitesse.

C'est fini. Le dernier lien qui tenait encore ces hommes à la terre de France est rompu.

Monté sur le môle, j'aperçois les deux bateaux qui filent à toute vapeur vers le *Martinière*, dépassés par la vedette blanche.

Lorsque les forçats auront embarqué sur le transport, leur sort s'aggravera en ce qui concerne les peines qui peuvent leur être appliquées en cas de nouveau délit.

A dater de cette minute, ils sont hors du droit commun.

Tout forçat devient justiciable du tribunal maritime à partir de son embarquement. Ainsi le veut la loi.

Les relégués, hommes libres théoriquement, restent justiciables des tribunaux



La colonne de forçats, après avoir quitté le pénitencier, arrive, sur les quais, encadrée par des tirailleurs sénégalais qui ont reçu des consignes sévères et doivent notamment tirer sur les hommes qui tenteraient de s'évader, soit en se jetant à l'eau, soit en essayant de se cacher dans une maison. (H. M.)

ordinaires, et c'est là une différence appréciable.

Dès le matin, relégués et forçats avaient été rassemblés dans la petite cour du pénitencier.

Avant le départ, ils reçurent la visite de leur aumônier, M. l'abbé Picaud, curé de Saint-Martin-de-Ré, et du pasteur.

Rangés par quatre, en deux files, les condamnés attendaient sous la surveillance de leurs gardiens.

La porte s'ouvrit et le pasteur entra le premier. Il alla vers ses coreligionnaires il n'y en avait que deux parmi les relégués, il leur serra la main et leur dit à chacun quelques mots.

Lorsqu'il les eut quittés, l'aumônier arriva.

Droit dans sa longue robe noire, il parla. Minute émouvante !

— Mes enfants...

Ce furent les premiers mots qui sortirent de la bouche du prêtre.

— ... A cette heure, ils sont nombreux ceux qui pensent à vous... ceux qui pleurent pour vous... ceux qui prient pour vous. La voix claire, vibrante, sonnait dans

un impressionnant silence. A ceux qui allaient partir pour l'exil pour toujours peut-être, l'abbé Picaud dit les paroles qui, seules, pouvaient toucher des cœurs endurcis.

Il évoqua le souvenir d'épouses délaissées dans leur foyer assombri par une terrible séparation, celui aussi d'enfants dont les lèvres ne viendraient plus donner au père les baisers de l'affection.

Il leur parla encore de ceux envers lesquels ils s'étaient rendus coupables.

— Le prêtre, votre aumônier, les représente tous en ce moment, leur dit-il, et par la bénédiction qu'il va vous donner, il va demander à Dieu qu'il console ceux qui pleurent... qu'il fasse naître, au fond du cœur de ceux que vous avez offensés, le sentiment d'un pardon total, puisque vous allez expier là-bas.

Quelques mots encore suivirent, puis le prêtre fit une légère pause.

— Levez vos chapeaux !... Je vais vous bénir !

A ce moment, oui, il se passa quelque chose...

Pas une tête ne resta couverte, et tandis que les crânes rasés s'inclinaient, l'aumônier prononça les paroles qui absolvont, celles de la grande bénédiction.



Ces hommes qui passent, chargés de paquets et coiffés de chapeaux de feutre, sont les relégués qui conservent le droit de laisser pousser moustaches et barbe, pour les différencier des forçats. (H. M.)



Un aspect général du quai au moment de l'embarquement, montrant l'ensemble du service d'ordre. (H. M.)



La colonne de forçats attend dans la cour du pénitencier le moment de se rendre sur le port. (H. M.)

En même temps, sa main, levée, traçait dans l'air le geste sublime du pardon.

Dans la grande cour contiguë à celle où se passait cette scène émouvante, les tirailleurs sénégalais de l'escorte attendaient, baïonnette au canon, que les condamnés vissent passer entre leurs rangs pour les encadrer.

L'officier qui la commandait, prévoyait sans doute la sortie du convoi d'une minute à l'autre, car ses hommes étaient au garde-à-vous.

Ce fut juste au moment où l'aumônier levait la main pour bénir les condamnés qu'il ordonna d'une voix retentissante :

— Repos !

..

Lorsque l'aumônier se fut acquitté de son ministère, le capitaine de gendarmerie commanda le départ.

Les gardiens ouvrirent la porte, et les condamnés, lentement, procession lamentable, se mirent en marche, les relégués en tête.

Comme les premiers franchissaient cette porte, le commandement claqua, bref, impératif.

— Garde à vous !

Un bruit de crosses, puis du silence, que rompait le raclement monotone et non rythmé des galoches sur le sable de la cour. Automatiquement, les condamnés venaient s'encadrer par rangs de quatre, entre les surveillants et les soldats.

Tête baissée, ils allaient franchir la sorte de tunnel qui aboutit au pont-levis lorsqu'un « halte » sonore les cloua sur place.

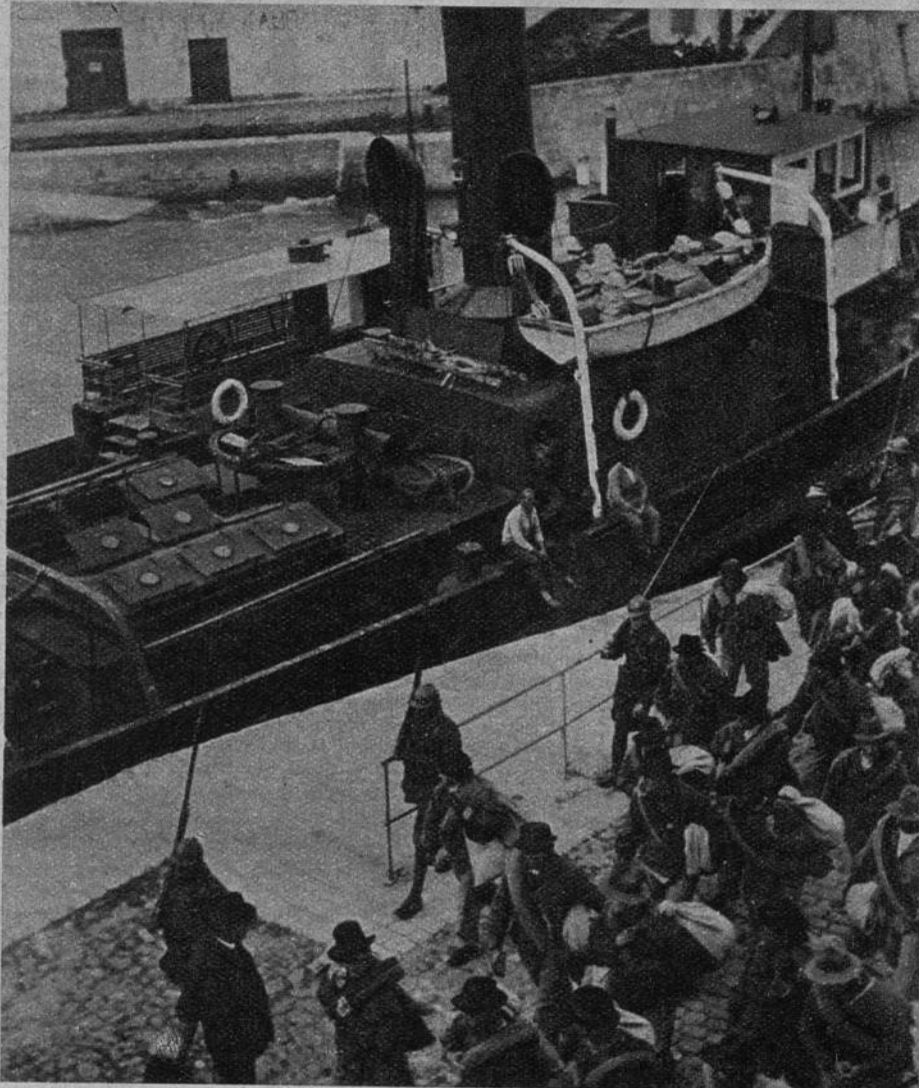
— Demi-tour à droite.

Un demi-tour des hommes, dont le bruit des talons se répercuta sous les voûtes.

L'officier de gendarmerie tourné vers les tirailleurs ne leur laissa pas le temps de se reconnaître.

— Chargez les armes ! ordonna-t-il.

Puis le clac, clac, sonore des culasses vigoureusement manœuvrées.



C'est dans un silence sinistre que défilent forçats et relégués se rendant aux remorqueurs. (H. M.)

Avertissement plus terrible que les paroles les plus comminatoires.

Droit de vie et de mort ! Forçats, courbez la tête !

Lentement, le convoi tragique repartit. Comme pour aviver les regrets de ces hommes morts pour la société, un soleil radieux se jouait sur les vagues, tandis qu'une brise légère agitait les tamaris odorants.

Au loin, la côte de France se détachait sur le bord de la mer, en une mince bande de sable doré.

L'allée des soupirs ! Les bois environnants bondés de gendarmes et de gardes mobiles.

Et toujours, toujours le roulement des galoches heurtant la cadence régulière du pas des soldats.

Ce ne fut qu'en arrivant au quai que les condamnés, aperçurent la foule, la foule qui venait là pour eux.

N'eût-il pas mieux valu peut-être que le soleil fût resté caché, que ces hommes, retranchés de la vie, ne vissent point les toilettes claires des femmes, les costumes des baigneurs, de ceux qui étaient heureux, parce qu'ils avaient voulu, parce qu'ils avaient su l'être.

Lorsque le dernier condamné fut embarqué sur le *Labordère* qui emmenait les forçats, les gendarmes firent sortir du bateau un homme qui ne portait point la tenue des condamnés.

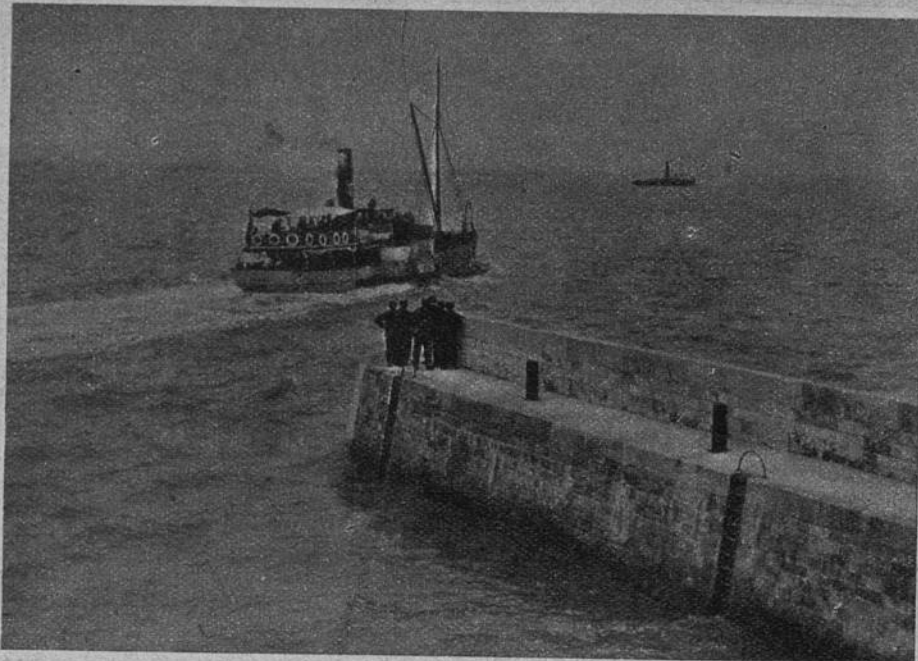
Il était vêtu d'un pantalon et d'une cote bleue, coiffé d'une casquette marron.

Les poignets, enserrés dans les menottes à cadenas, lui laissaient cependant la liberté de porter les mains à sa figure.

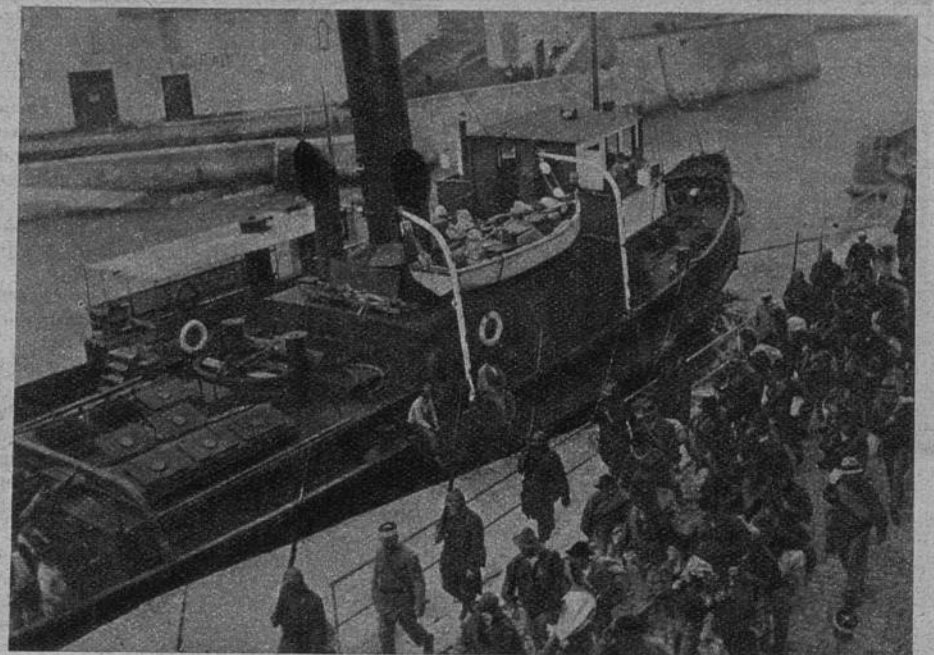
Celui-là faisait son école pour le prochain départ.

Condamné lui aussi aux travaux forcés, il avait réussi à retarder son départ, en promettant de faire des révélations dans une affaire où il avait été impliqué.

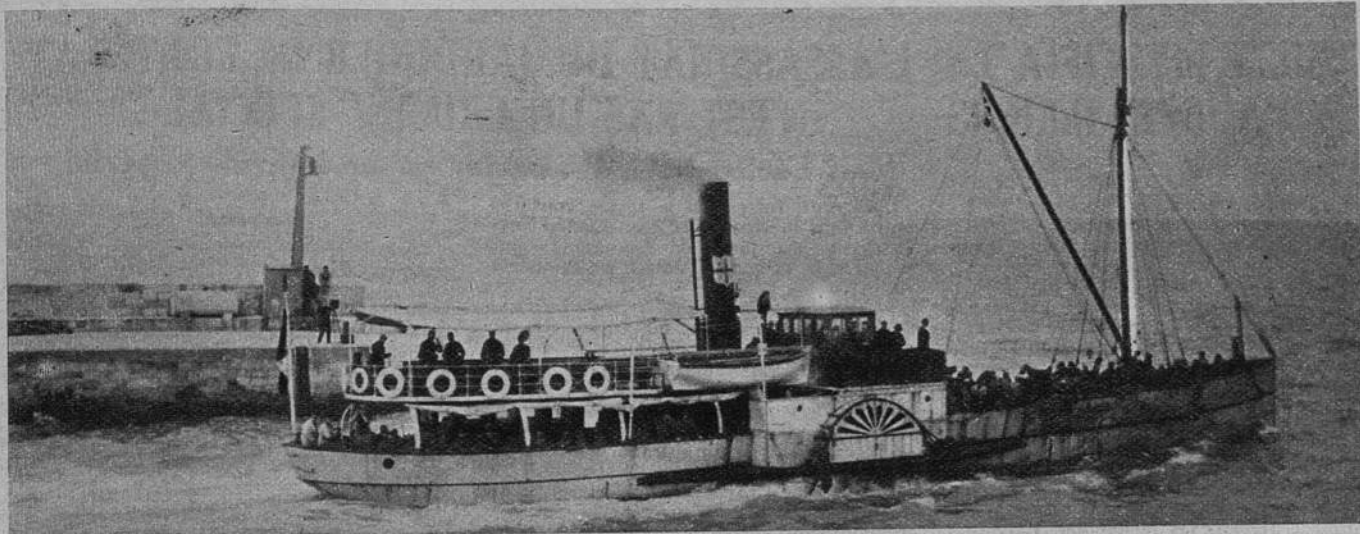
Tandis que ses camarades monteraient



Le remorqueur transportant les relégués s'engage en haute mer ; au large, le remorqueur portant à son bord les forçats. (H. M.)



Le défilé des forçats et des relégués (reconnaissables à leur chapeau) sur le quai de Saint-Martin-de-Ré. (H. M.)



Le remorqueur bondé de relégués, de soldats, de surveillants et de fonctionnaires, quitte le port de Saint-Martin-de-Ré pour gagner le large. (H. M.)

sur le *Martinière*, lui irait à La Rochelle à la disposition du parquet.

Il retournerait séjourner pendant un temps indéterminé à la maison d'arrêt de la rue du Palais, où il était venu lors de son transfèrement pour l'île de Ré.

Une fois encore, il referait la traversée, remonterait au pénitencier pour revêtir à son tour la vareuse réséda, le pantalon blanc à bande rouge et coiffer la funeste chéchia.

Presque aussitôt le *Labordère* et le *Coligny* partis, ce fut la ruée vers la gare, en face de laquelle viennent se ranger les autobus qui font le service de l'île.

A tout prix, il faut arriver à La Rochelle pour l'express du soir. Heureusement que les voitures particulières s'en mêlent, et nous revoilà repartis à travers l'île que le vaillant Thoiras défendit si héroïquement, lors du siège de La Rochelle, en 1627.

Près de nous, une dame de la région rit aux éclats en racontant la mésaventure arrivée, lors d'un précédent départ du *Martinière*, à l'un des gardiens du pénitencier.

Celui-ci devait monter à bord du transport pour récupérer les menottes qui enchaînaient les condamnés marqués « dangereux », à surveiller.

Il s'attarda outre mesure, car le bateau allait lever l'ancre au moment où le malheureux s'aperçut de son retard.

Le capitaine le fit débarquer à La Rochelle par une chaloupe, mais il dut rester jusqu'au lendemain, le dernier bateau pour l'île de Ré étant parti.

La tête dans ses mains, le malheureux ne cessait de gémir.

— Mon Dieu ! Qu'est-ce que ma femme va me dire ! Qu'est-ce que ma femme va me dire !

Pour comble de malheur, le mauvais temps se mit de la partie, et lui infligea un nouveau retard, de vingt-quatre heures, celui-là.

Dans la vedette qui le ramena définitivement, cette fois, le pauvre gardien était

effondré. Malgré cela, il ne cessait de répéter sa phrase désespérée :

— Qu'est-ce que ma femme va me dire ! Qu'est-ce que ma femme va me dire !

Sur la fin de cette histoire, nous arrivons à Sablonceaux, gare de l'île d'où part le



L'embarquement à bord du remorqueur est terminé. Chacun est à son poste. L'aumônier, debout sur le quai, dit un dernier adieu aux forçats. On va partir. (H. M.)

L'agent cycliste.

L'agent cycliste est une création de M. Lépine, le légendaire préfet de police parisien, dont le melon « en bataille » était presque aussi connu que la fameuse casquette du père Bugeaud, et qui se targuait d'être le « premier flic de France ».

C'est en mars 1900 que le « petit père Lépine » créa la brigade cycliste. Elle se composait de 342 hommes, répartis par quartier. Les agents étaient équipés de vélos qu'on appelait, par raillerie, des « tranche-montagne », car le cadre montait orgueilleusement vers le ciel, comme par défi, et de « triplettes ». Ils avaient le revolver au côté et un sabre fixé sur le cadre de leur machine et portaient une casquette plate et des pantalons bouffants. Sans doute pour donner une impression de force, en vertu de l'adage populaire qui dit que « plus le pantalon est large, plus l'homme est fort ».

L'utilité de cette brigade se manifestait chaque jour, son effectif augmenta constamment, et aujourd'hui on compte plus d'un millier d'agents cyclistes.

Mais la police suit le progrès, et maintenant la brigade motocycliste cherche à supplanter sa consœur cycliste. Y parviendra-t-elle ? C'est possible. Mais une chose est certaine : elles ont chacune leur utilité. Les machines pétaradantes sont moins redoutées des malfaiteurs que la « bécanne » qui roule silencieusement, mais, par contre, elles inspirent un peu de frayeur aux chauffards.

Châtiments d'esclaves nègres.

Ces châtiments étaient de plusieurs sortes en Afrique.

Un des plus odieux consistait dans l'application d'un certain nombre de coups de fouet, que la victime recevait assujettie debout à un poteau, ou couchée par terre à plat ventre et attachée à des pieux par les pieds et par les mains. Le fouet, emmanché très court, était composé de lanières de

cuir d'une excessive longueur, fortement tressées et terminées par une mèche très fine ; chaque coup, appliqué par une main exercée, déchirait la peau et entamait la chair. Parfois, le patient devait supporter jusqu'à cent coups de fouet.

Cette arme redoutable était confiée à des nègres d'élite qui, sous le nom de commandeurs, faisaient fonction de lieutenants du maître. Ils se plaçaient derrière les travailleurs, surveillaient attentivement tous leurs gestes, et frappaient de temps en temps les retardataires de l'extrémité de leur fouet qu'ils faisaient claquer sans cesse pour stimuler leur ardeur.

Les fautes bénignes étaient punies avec le rotin, le martinet, ou, dans certaines colonies, par une sorte de férule.

Cet instrument était une palette de bois ou de cuir avec laquelle on frappait le coupable sur la paume de la main ou sur le bout des doigts.

Mais les nègres craignaient moins ces châtiments que la privation de repos ou l'emprisonnement. Cette captivité était d'ailleurs aggravée dans certaines colonies : retenus par le pied dans une énorme pièce de bois, les prisonniers étaient obligés de demeurer immobiles, à la même place, dans la même position, pendant tout le temps de leur détention.

C'était là une effroyable torture physique et morale.

Châtiments corporels

Il n'y a guère bien longtemps qu'à l'école et à l'armée, on a renoncé aux châtiments corporels, la bastonnade, la schlague, le knout, n'ont disparu qu'à la fin du siècle dernier.

Ceci pour ne citer que les peines les plus connues, car, d'après l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, les punitions les plus bizarres étaient autrefois infligées aux écoliers et aux soldats, pour des motifs le plus souvent futiles.

C'est ainsi qu'il n'était pas rare de voir le maître d'école forcer un élève à demeurer

debout, pendant un temps plus ou moins long, ses chaussures étant remplies de pois ou de haricots secs.

Plus étrange encore et beaucoup plus cruelle, une punition encore en usage il y a peu d'années en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis. On forçait l'écolier à s'agenouiller sur une sorte de règle taillée à arêtes vives, sortes de dents de scie, et le supplice était parfois aggravé par des livres pesants que le patient devait tenir dans les mains, bras tendus.

Dans nos armées de l'ancien régime, le soldat puni marchait en tête de son régiment, son habit tourné à l'envers, ou portait sur son épaule cinq mousquets ; pour ivrognerie, il risquait (punition qui effrayait les plus intrépides buveurs) d'être condamné à ingurgiter tout le contenu d'un baquet rempli d'eau. Affreux châtimement pour un amateur de vin.

Poire d'angoisse.

A l'origine, on appela poire d'angoisse une poire, une vraie, d'un goût très âpre, produisant une contraction de la gorge, entravant assez fortement la respiration.

Plus tard, par métaphore, on appliqua cette expression à un bâillon que l'on enfonçait dans la bouche pour empêcher de crier.

Agrippa d'Aubigné en donne l'origine dans son *Histoire universelle*.

— Un certain capitaine Gauscher se trouvait parfois surchargé de prisonniers, et avait inventé une sorte de cadenas, en forme de poire, qu'il appelait *poire d'angoisse*. Quand il ne pouvait les accompagner, il leur introduisait dans la bouche ce cadenas, auquel il donnait un tour de clef qui le grossissait d'un travers de doigt, et qui ne pouvait être retiré que par une opération contraire de la même clef. Cela fait, il disait au prisonnier : « Allez vous rendre en tel lieu, ou bien résolvez-vous à mourir de faim. »

On trouve un autre exemple de l'emploi de la poire d'angoisse dans l'*Inventaire*

bateau qui nous ramènera à La Palissé.

En un clin d'œil, le pont est noir de monde.

Au soleil couchant, le *Martinière*, qui ne lèvera l'ancre que le lendemain matin, se détache sur l'eau avec une netteté saisissante.

On en aperçoit tous les détails.

Les hublots des bagnes sont fermés, mais, derrière les vitres, on devine la figure des condamnés, regardant une dernière fois la terre natale.

Lorsque les chaînes des ancres grinceront sur les cabestans, ce sera pour eux la minute suprême.

Lentement, la côte s'effacera à leurs yeux, la houle du grand large les avertira que c'est fini.

Seize jours plus tard, ils débarqueront aux rives amères du Maroni.

Adieu, la France !

JEAN NORMAND.

Lire, la semaine prochaine, des détails complémentaires donnés par notre envoyé spécial, Jean Normand, sur le départ des forçats.

général de l'histoire des larrons, de 1553 :

« Un célèbre voleur, Palloli, né dans les environs de Toulouse, eut accointance avec un serrurier de Paris fort subtil et adroit, et lui commanda un instrument tout à fait diabolique, qui a causé de grands maux dans Paris et par toute la province. Cet instrument était une sorte de petite boule qui, par de certains ressorts intérieurs, venait à s'ouvrir et à s'élargir, en sorte qu'il n'y avait moyen de la refermer ni de la remettre en son premier état qu'à l'aide d'une clef faite expressément pour ce sujet.

« Palloli introduisait cet instrument dans la bouche de ses patients, et le lendemain, après avoir eu le temps d'effectuer ses vols et de se mettre en sûreté, il envoyait la clef.

C'était, et de loin, ne trouvez-vous pas ? préférable à la mort violente dont sont dispensateurs, aujourd'hui, nos modernes malfaiteurs.

Mais, comme vous venez de le voir, la poire d'angoisse était employée des deux côtés de la barricade : chez les escarpes et chez les gens du guet. JEAN CEY.

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré peut être guéri en 3 jours, s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à :

E. J. WOODS, Ltd 167, Strand (LONDRES W.C. 2°)

EN PLEINE VIE par Jeanne Humbert. 1 volume illustré. Prix franco : 16 francs. En vente chez l'aut. : 14, r. de la Duée, Paris (XX^e).



L'AGENT

figure vivante et nécessaire de la rue



L'agent danois de Copenhague est utile aux cyclistes en tenant leur bicyclette pendant qu'ils lui demandent un renseignement. (D.)

Sous tous climats, sous toutes latitudes, les agents sont de braves gens. « C'est le devoir », comme on chante dans *Manon*. Au fait, le devoir de ceux qu'à Paris on nomme pompeusement et longuement « gardiens de la paix » est très compliqué, très délicat. Il nécessite du tact, de la diplomatie, un réflexe rapide, de la patience, et bien entendu de l'énergie. Comme les domestiques dont parlait Beaumarchais, on exige des agents tellement de qualités, que c'est à se demander si les maîtres eux-mêmes seraient susceptibles d'autant en posséder. Certes, il peut être agréable de donner précieuse indication à une jolie passante, lorsqu'on est soi-même jeune, et bien pris dans un uniforme qui met en valeur la prestance du solide gaillard que l'on est

A droite : L'agent de la circulation sur la place du Dôme à Milan s'efforce, malgré la position dangereuse où il se trouve, de renseigner les étrangers. (D.)

A gauche : En France, où l'on a le culte de l'enfant, il y a pas d'embouteillage qui tienne devant la volonté arrêtée de la jeune maman de traverser la chaussée. (D.)

Britannique finira par « piger »; et son « mille grazie, signor! » n'ira pas sans un épanouissement heureux de toute sa physionomie, tandis que (comme no darling!) il entrainera la jeune épouse vers l'« osteria » de leur lune de miel. Passons à Gênes, ville de joie, de rumeur,



Sur la plage d'Ostende, les agents de « baigneurs » sont chargés de régler les conflits entre les baigneurs. (D.)

contraint d'être. Mais la même amabilité doit, de toute évidence, être mise au service de la dame âgée et ronchonante, qui réclame passage pour elle et son carlin...

Dans tous les pays du monde, la régie de la circulation et le service des renseignements du public sont l'apanage des agents. Mais, avec les mœurs et les races, de notables différences de prérogatives particulières. L'objectif du « flâneur salarié » qu'est notre photographe s'est amusé au passage à en noter quelques-unes.

En France, où l'on a de la plus jolie manière le culte de l'enfant, il n'y a pas d'embouteillage qui tienne, devant la volonté arrêtée de la jeune maman de traverser la chaussée en poussant la voiture où dort à poings fermés un marmot rose. Le « flic » tutélaire abrite le mouvement de sa dextre entendue et étendue; ce qui ne l'empêche point de murmurer en un sourire : « Joli bébé, Madame ! »

Mais sautons de Nice, où se déroule cette charmante scène, à Milan, place du Dôme. Un jeune Anglais en voyage de noces s'est perdu. Rassemblant ses quelques notions de la langue du Dante, il interpelle le préposé à la circulation, coiffé d'un casque à aigrette d'un effet plutôt colonial.

L'explication est un tantinet difficile... Cependant, le



A Gênes, on rencontre partout l'ordonnateur des fêtes populaires, revêtu de son curieux costume. (D.)

de soleil et de fêtes. Ici, l'ordonnateur des réjouissances populaires veille à la bonne organisation de ces lesses de quartier, que ramène pour ainsi dire chaque saint du calendrier. Il a pour insignes de sa fonction un haut-de-forme et une canne. En manteau galonné, l'allure militaire, il ferait penser un peu

P.A.L. 2.000 PHONOS gratuits
 donnés à titre de propagande aux deux mille premiers lecteurs ayant trouvé la solution exacte et se conformant à nos conditions.
 Il faut en remplaçant P . R . S les points par des lettres R O . N trouver les noms de 3 grandes villes de France. N . . C Y
 Envoyez d'urgence vos réponses avec une enveloppe timbrée portant votre adresse aux :
 Etablissements PALMA, 99, B^e Auguste-Blanqui, PARIS-XIII^e Serv. 1

LE BONHEUR...! POUR VOUS!

Depuis 4000 ans les Sages de la Chine enseignent que
FOU-YU
 CE BIJOU TALISMAN DE **JADE** attire le bonheur sur ceux qui le portent
 Pendentif ou Pince
 50 fr Argent 65 fr
 125 fr Or 150 fr
 Ch. OUDIN Joaillier 17, AV. DE L'OPÉRA, PARIS
 IMPORTATION DIRECTE NOTICE FRANCO SUR DEMANDE

LA GAÏTÉ C'EST LA SANTÉ ET LA SANTÉ C'EST LA GAÏTÉ
LE RECORD DU RIRE
 Demandez le SUPERBE ALBUM ILLUSTRÉ 200 pages. 1200 gravures comiques. UNIQUE AU MONDE : Farces et Attrapes nouvelles. Surprises sensationnelles. Clowns et Monologues. CURIOSITÉS COMIQUES PAR MILLIERS. Appareils de prestidigitation bon marché. Objets trouais hilarants. Danes, Hypnotisme, Magie, Pour réussir, etc... Envoi contre 2 francs (timb. 1^{er} anc. ou mand. 1^{er} Étab^l Paul GOBIN, 9 boul. St-Martin PARIS (3^e))

Préparez CHEZ VOUS votre **BREVET** élémentaire ou supérieur
 en suivant les **LEÇONS PAR CORRESPONDANCE** DES **ÉCOLES PIGIER**
 Ces leçons données par des Professeurs spécialisés comprennent une direction de travail, des conseils et des corrections spécialement adaptés à votre cas.
 Notice et renseignements sont envoyés gratuitement. Adressez la présente annonce revêtue de vos nom et adresse, en soulignant le Brevet que vous désirez préparer, aux **ÉCOLES PIGIER - PARIS-1^{er}**
 NOM _____
 Adresse _____ Département _____

SANS RIEN VERSER D'AVANCE

Vous pouvez avoir pour **40F PAR MOIS**
CHRONOMÈTRE "CO-RE" DOUBLE BOITIER
 Une montre précise, élégante, solide. Echappement sans 13 rubis, décor moderne.
 PLAQUE OR INALTERABLE
 Livrée avec sa chaîne en plaqué or au prix de **480.**
 Catalogue Général N° 72 gratis sur demande
COMPTOIR RÉAUMUR 78, Réaumur Paris

CLINIQUE médico-chirurgicale, voies urinaires, peau, syphilis, malad. des femmes. 10, rue Beauregard, mét. Beauregard.

M^{me} PREVOST Av. pré-d. Cons. Date juste. Pr. mod. 37, r. N.-de Nazareth, pl. Rép. fd cour à dr. 3^e ét. Pas les Mrs.

M^{me} TAMARA Voyante. Sujet Russe. Infaillible. Tarifs. Lignes de la main. Tous les jours de 2 à 7 h. à partir de 10f. 60, r. du Cherche-Midi. 2^e ét. Esc. B. Paris-6^e.

MONDIALE-POLICE
 ex-inspect. police judic. et de sûreté. Rens. Enqu. Filat. etc. T. pays, T. Missions, Divorces, Procès. Prix mod. 6, Bd SAINT-DENIS, Botz : 30-74 : 9 à 19 h. et Dim. 9 à 12 h.

TOUS PROCÈS divorce. Consult. grat. Avance frais judic. Laloum, 94, r. S'-Lazare

A TITRE DE RECLAME 10 fr.
 au prix de la main-d'œuvre nous livrons une montre pour Soignée, garantie 5 années
 Envoi contre remboursement. Ecrire de suite Etab^l B. A. VICTOR, section B, rue Amélot - PARIS-XI^e

AVENIR M^{me} Ir. Bénard, 46, r. Turbigo, Paris. Voit tout, assure réussite en tout. Fixe date éven. 1932 mois par mois. Facile mariage d'apr. prénoms (envoi date naissance et 20 fr. 50). Par correspondance seulement.

MALADES, vous trouverez
 à L'INSTITUT MODERNE DE MÉDECINE dans l'installation la plus moderne des Docteurs spécialistes traitant d'après les dernières méthodes scientifiques : VOIES URINAIRES (hommes et femmes) **SYPHILIS, PEAU, SANG, etc. ÉLECTRICITÉ MÉDICALE : RAYONS X, DIATHERMIE, ULTRA-VIOLETS**
 Laboratoires d'analyses. — Prix modérés.
 Consultations tous les jours de 9 h. à 20 h. Dimanches et fêtes : de 9 h. à 13 h.
 9, rue Papillon. — (Square Montholon.)

A MES FRAIS
 Je vous propose d'étudier ma méthode de traitement par l'ÉLECTRICITÉ qui vous permettra de vous guérir immédiatement si VOUS SOUFFREZ DE
 Neurasthénie, Débilité et Faiblesse nerveuse, Varicocèle, Pertes séminales, Impuissance, Troubles des fonctions sexuelles, Asthénie générale, Arthritisme, Artério-Sclérose, Goutte, Rhumatisme, Sciatique, Paralyse, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Affection du Foie,
 Si votre organisme est épuisé et affaibli, si vous êtes nerveux, irrité, déprimé écrivez-moi une simple carte postale et je vous enverrai **GRATUITEMENT** une magnifique brochure avec illustrations et dessins valant 15 francs.
 Écrivez ce jour à mon adresse, **INSTITUT MODERNE, 30, Avenue Alexandre-Bertrand**
Docteur S. H. GRARD, BRUXELLES-FOREST,
 Affranchissement pour l'Étranger : Lettres 1 fr. 50 — Cartes 0 fr. 90

COPIES ADRESSES et agents 2 sexes deman. partout. Gros gains. Ecr. Établis. P. I. EDOX, Marseille.

7 fr. le CENT. Copies d'ad. et gains suivis à Correspondants 2 sexes pend. loisirs. ÉTAB. SERTIS, 67, LYON.

M^{me} CHRISTIANE Célèbr. cart. Voyante: Ne question. pas. Reçoit tous les jours et dim. de 10 à 21 h. 85, avenue du Maine, 3^e étage, Paris. (14^e). Traite par correspondance, 20 francs. Date de naissance.

INFAILLIBLEMENT avec l'IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous soumettez de près ou de loin quelqu'un à VOTRE VOLONTÉ. Demandez à M^{me} GILLE, 169, r. de Tolbiac, PARIS, sa broch. grat. N° 4.

GAGNEZ 1 000 frs par mois et plus pend. loisirs 2 sexes. Partout. Ecrire: Manufacture PAX G., à Marseille.

TATOUAGE disparition certaine, rapide, définitive. Ciné photos, méthode pour opérer soi-même. Prof. DIOU, 11, rue Championnet, Lille. Lundi, mercredi, samedi. J'opère à PARIS tous les mardis à ANVERS (Belgique) tous les jeudis.

M^{me} LUCETTE Consult. par MÉDIUM, Cartom. SCIENCES OCCULTES, MAGIE, 35, r. St-Marc, 2^e. T. les j. de 10 à 6 h. et par correspondance.

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{me} MARYS, 45, r. Laborde, Paris 8^e Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).

M^{me} FLAUBERT VOYANTE connaît la science des Brahmines qui seule fait réussir en tout. Reçoit de 10 à 12 et 2 à 7. 44, r. de Maistre. 2^e ét. C. t. p. r.

AVENIR Révélé par la célèbre voyante diplômée M^{me} Thérèse GIRARD, 78, Av. des Ternes, Paris (17^e). Cour 3^e ét. De 1 à 7 h.

CHEZ VOUS 400 francs par quinzaine, ss quitt. empl. Partout facile. Ecr. Établs FUSEAU, 75, MARSEILLE

NOUVELLE DÉCOUVERTE permet de soigner Syphilis, Blennos, Prostate, Impuissance, Métrite, Écoulements (anciens ou récents), seul, chez soi, sans piqûres, à l'insu de tous. Résultats remarquables certains. Consult. par correspond. (discret) ou venir D^r ARI, 71, Rue de Provençol, 71, PARIS.

L'AGENT, FIGURE VIVANTE ET NÉCESSAIRE DE LA RUE

(Suite de la page 14.)

aux maîtres de cérémonies de nos pompes funéraires, si le caractère même de ses fonctions n'était en désaccord quasi total avec l'austérité de sa tenue!
 Quittons ces bords enchantés pour le froid Danemark. Ici, on ne songe pas à plaisanter... Cependant, le « flic » de Copenhague, en casque de pompier et redingote germanique, se montre gentil tout plein vis-à-vis du gosse en vélo, à qui il évite même de mettre pied à terre... Il doit s'agir d'un père de famille... évidemment !
 A Ostende, vous avez un surveillant des bains, doté de superbes bottes en caoutchouc. Les crabes ne lui chatouilleront pas les orteils ! Il surveille les décolletés des baigneuses, met un frein à l'ardeur des flirts, cherche, dans les vagues courtes, bonnets ou ceintures perdus, et donne des renseignements sur l'heure de la marée. Il porte shako, veste de garde-chasse et badine. Il est courtois et ferme, peut se muer à l'occasion en sauveteur, et rassure les timides qui « font trempette » accrochés à la corde.
 Sautons le « channel ». Nous voici en Angleterre, où les policemen ont grande al-

lure, vraiment, avec leur taille colossale, qu'accuse encore le casque de cuir bouilli. leur houpelande claire et leur matraque, Nul plus que « Tom » (on appelle « Tom », amicalement, tous les gardiens de la paix britanniques) n'est soucieux d'amabilité et de précision. Souvent polyglotte, toujours patient et calme, sportif dans l'âme, sa haute silhouette, au-dessus de l'océan des voitures, des « bus » et des motos, fait merveille. Il est l'ange de la rue, estimé plus que craint, populaire toujours...
 N'avions-nous point raison de dire, au début de cet article, que partout, dans le monde, l'agent, incarnation précieuse de l'autorité, intermédiaire au dévouement toujours prêt, constituait l'une des « forces agissantes » de la vie moderne et que, dans le tumulte de notre existence fiévreuse, nous lui devons beaucoup de notre sécurité, de notre liberté, de notre bonne humeur ?

J. S.

A droite : Voici l'agent anglais, toujours calme, mais qui renseigne en souriant ceux qui lui demandent conseil. (D.)



Vient de paraître : **L'ALMANACH de la T.S.F. ET DU DISQUE 1932**

qui contiendra, cette année, une rubrique importante consacrée à la Revue des Disques et aux grands renseignements phonographiques, sans que soit en rien diminuée la partie T. S. F. ;
 Des articles sur l'utilisation des nouveaux organes des montages parfaitement mis au point, avec alimentation par accus et par le secteur ;
 La liste complète et détaillée de tous les émetteurs avec leurs caractéristiques et leur identification ;
 Un tableau complet des caractéristiques des lampes et des concordances des différentes marques ;
 La réglementation officielle française de la T. S. F., etc., etc.
EN UN MOT :
TOUT CE QUI JUSTIFIE LE SUCCÈS CHAQUE ANNÉE PLUS GRAND
 de **L'ALMANACH de la T. S. F. ET DU DISQUE**
 EN VENTE PARTOUT : 4 francs
 Envoi franco contre 4 francs (Étranger : 5 francs), adressés à l'Almanach de la T. S. F., 43, rue de Dunkerque, Paris (X^e)

POLICE MAGAZINE

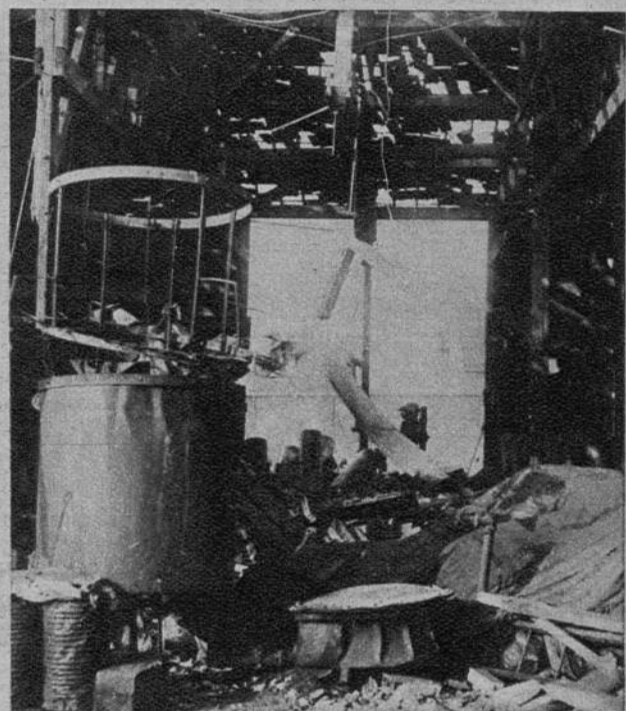
Bloc-Notes de la Semaine (Suite.)



Cent vingt-trois mille francs de bijoux ont été enlevés en plein jour dans cette boutique d'un quartier élégant de Londres. Les voleurs n'ont pu être retrouvés. (I. P. S.)



Le fondeur Bekaert abandonné par sa maîtresse s'est suicidé à Saint-Denis au gaz d'éclairage, avec ses deux enfants qu'il avait repris à sa compagne. (R.)



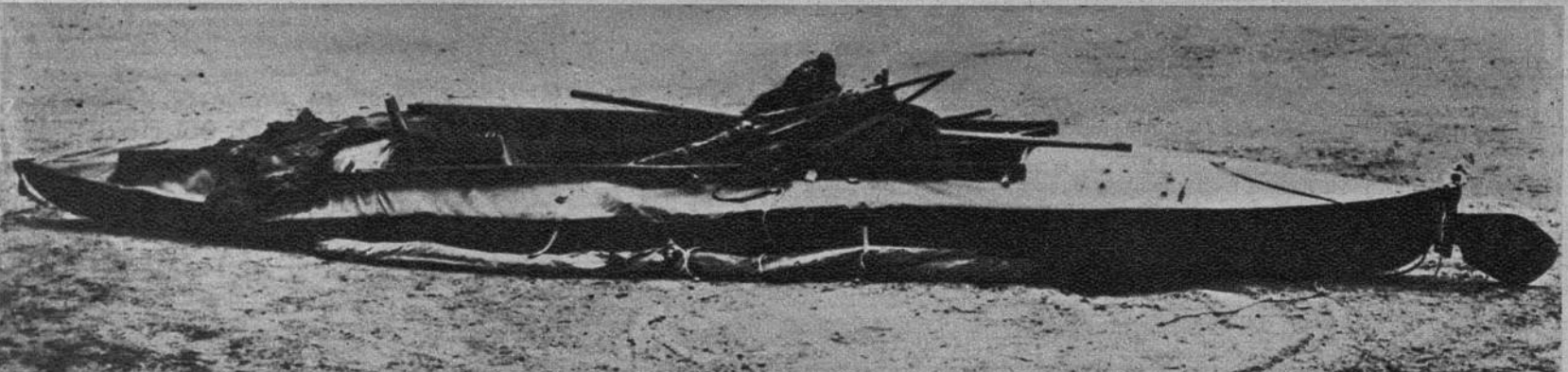
Une effroyable explosion a provoqué une vive émotion à Aubervilliers. Un générateur d'acétylène a fait explosion en causant d'immenses dégâts. Deux morts, plusieurs blessés. (R.)



Sur le pont de Westminster, à Londres, afin de mieux canaliser les véhicules, on a placé au centre du pont et presque sur toute sa longueur de gros piliers blancs et noirs qui, la nuit, s'illuminent à leur sommet. (I. P. S.)



Quatre voleurs se disputaient dans un grand hôtel de New-York pour la répartition de 300 000 dollars de bijoux dérobés. La police les a mis facilement d'accord en les arrêtant. Les voici pendant qu'on les traîne au poste de police. (I. P. S.)



Le mystère du canoë rouge n'a pas encore été éclairci. On se perd dans les hypothèses. Tant que le cadavre d'Alain Sabouraud n'aura pas été retrouvé, on pourra se demander si l'amie d'Alain Sabouraud n'a pas été victime d'un assassinat. Voici le canoë photographié à Spezia. (K.)

Lisez dans ce numéro : **LE CRIME DE L'AVENUE MOZART**